



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 septembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Les femmes et la paix et la sécurité

### Rapport du Secrétaire général\*

#### I. Introduction

1. Près d'un quart de siècle après l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1325 (2000), la participation pleine, égale et véritable des femmes à l'édification de la paix devrait être la norme, et non une aspiration ou une préoccupation secondaire. Les données montrent toutefois que cette situation est loin d'être une réalité. Les femmes continuent d'être régulièrement écartées des processus de paix par les parties aux négociations, et les atrocités commises à l'encontre des femmes et des filles restent bien souvent impunies. Elles continuent de se heurter à des obstacles tenaces qui les empêchent de participer directement aux processus politiques et aux processus de paix, et les organisations de femmes peinent à trouver des ressources alors que les dépenses militaires continuent d'augmenter chaque année. Cette situation perdure même s'il est largement prouvé que la participation des femmes contribue à l'instauration de démocraties plus solides et d'une paix plus durable<sup>1</sup>.

2. Une part croissante de la population mondiale vit sous un régime autocratique, après de nombreuses années de recul démocratique. La misogynie est l'un des dénominateurs communs de la montée de l'autoritarisme et de la propagation des conflits et de l'extrémisme violent. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a augmenté de 25 % au cours de l'année écoulée, et la planète traverse la plus grande crise alimentaire mondiale de l'histoire moderne. Cette augmentation est due en grande partie à l'existence de près de 200 conflits armés et situations de violence organisée<sup>2</sup>, ainsi qu'à la crise climatique et aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans ce contexte difficile, le nombre de

\* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.

<sup>1</sup> Voir l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000). Disponible à l'adresse suivante : <https://wps.unwomen.org/> (en anglais). De même, près d'une centaine d'études établissent une corrélation entre l'inégalité des sexes ou des genres et la violence [Dara Kay Cohen et Sabrina Karim, « Does More Equality for Women Mean Less War? Rethinking Sex and Gender Inequality and Political Violence », *International Organization*, vol. 76, n° 2 (printemps 2022)].

<sup>2</sup> Voir Uppsala Conflict Data Program, données pour 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://ucdp.uu.se/year/2022>.



femmes et de filles vivant dans des pays touchés par un conflit<sup>3</sup> a atteint 614 millions en 2022, soit 50 % de plus qu'en 2017<sup>4</sup>. Au début de 2022, le nombre de personnes contraintes de fuir la guerre, la violence et les persécutions a dépassé le seuil des 100 millions, et selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 117,2 millions de personnes seront déplacées de force ou apatrides d'ici à la fin de 2023.

3. Non seulement ces tendances négatives font régresser les droits des femmes, mais elles font également reculer tous les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et de paix dans le monde. Lorsque les combats ont éclaté au Soudan en avril 2023, la violence sexuelle généralisée a été utilisée pour terroriser les femmes et les jeunes filles au Darfour et dans d'autres régions du pays<sup>5</sup>, à l'image de ce qui s'était passé au Darfour il y a 20 ans. En Afghanistan, les Taliban ont édicté plus de 50 décrets<sup>6</sup> visant à réprimer les droits des femmes et des jeunes filles, renouant ainsi avec l'oppression exercée dans les années 1990.

4. Les objectifs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité que le Secrétaire général a proposés pour la décennie précédant 2030 offrent une voie différente vers la consolidation et la pérennisation de la paix. La communauté internationale peut concourir de bien des façons à la concrétisation de cette vision : de la multiplication des politiques étrangères féministes et des efforts collectifs déployés dans le cadre de la campagne Génération Égalité, aux engagements explicites en matière d'égalité des genres énoncés dans Notre Programme commun (A/75/982) et dans la note d'orientation relative au Nouvel Agenda pour la paix (A/77/CRP.1/Add.8), en passant par les préparatifs du Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024 et du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en 2025. Si les gouvernements et les organisations internationales suivent l'exemple du mouvement mondial en faveur des droits des femmes, sans se laisser troubler ni décourager par les réactions négatives ou les revers, nous pouvons continuer d'espérer que le monde opère un changement de cap radical.

5. Le présent rapport a été établi en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 octobre 2010 (S/PRST/2010/22), dans laquelle le Conseil a demandé que lui soit présenté un rapport annuel sur l'application de la résolution 1325 (2000), ainsi qu'en application de la résolution 2122 (2013), dans laquelle le Conseil a demandé que lui soit présenté un bilan des progrès accomplis par rapport à toutes les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, mettant en évidence les défauts et difficultés de mise en œuvre, et de la résolution 2493 (2019), dans laquelle le Conseil a appelé à des mesures renforcées pour mettre en œuvre le programme dans son intégralité. Il s'inscrit dans le prolongement des directives du Secrétaire général à l'intention de l'Organisation des Nations Unies et des cinq objectifs pour la décennie énoncés dans les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité de 2019 et 2020, notamment celui de parvenir à un changement radical et à des résultats concrets en ce qui concerne la participation véritable des femmes au

<sup>3</sup> Il s'agit notamment : a) de pays dont la situation figure parmi les questions dont le Conseil est actuellement saisi et qu'il a examinées en séance au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ; b) de pays dans lesquels une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale était en cours en 2022 ; c) de pays qui ont bénéficié en 2022 de ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix au titre de programmes.

<sup>4</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2023 » (New York, 2023), p.23.

<sup>5</sup> Voir <https://www.unwomen.org/en/news-stories/press-release/2023/07/press-release-sudan-top-un-officials-sound-alarm-at-spoke-in-violence-against-women-and-girls> et <https://press.un.org/en/2023/sc15381.doc.htm>.

<sup>6</sup> Entre septembre 2021 et mai 2023 (A/HRC/53/21, par. 17).

rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix. Il s'appuie sur des données et des analyses fournies par des entités des Nations Unies, notamment les opérations de paix et les équipes de pays, sur les contributions des États Membres, des organisations régionales et de la société civile, ainsi que sur les analyses d'autres sources de données mondialement reconnues.

## **II. Objectifs de la décennie concernant les femmes et la paix et la sécurité : faire pression pour un changement radical en faveur de la participation véritable des femmes à la démarche de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix**

6. En 2020, le Secrétaire général a énoncé cinq objectifs pour la décennie à venir en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de l'un de ces objectifs, il a été défini que la participation pleine, égale et véritable des femmes était une priorité politique non négociable pour l'ONU et qu'il fallait s'évertuer à obtenir des résultats concrets au cours des 10 prochaines années.

### **A. Participation véritable des femmes aux négociations de paix**

7. Le droit à une participation dans des conditions d'égalité est fermement ancré dans les principes d'égalité et de non-discrimination inscrits dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans le droit international humanitaire et le droit des droits humains. Il est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui appelle à une participation pleine, égale et véritable des femmes à toutes les activités visant à bâtir une paix durable. En dépit de cela, les femmes continuent d'avoir peu de poids dans les négociations de paix. L'espace politique dont elles disposent pour participer à la prise de décisions sur les questions de paix et de sécurité s'est réduit dans plusieurs pays au cours de l'année écoulée. Dans le même temps, les femmes qui sont associées à la prise de décisions font face à des difficultés et à une insécurité grandissantes, notamment en raison de l'utilisation des technologies numériques à des fins militaires. Il est essentiel d'encourager et d'appuyer la mise en place de mesures ciblées visant à promouvoir la participation directe des femmes si l'on veut faire progresser l'égalité réelle et instaurer une paix inclusive et durable.

8. Les divisions géopolitiques et les nouvelles tendances observées en matière de conflits ont entraîné un ralentissement, voire une interruption des processus de paix. Les obstacles à la participation des femmes persistent, et la participation directe des femmes en tant que médiatrices, négociatrices ou signataires reste une exception malgré les appels répétés au changement. Au cours des négociations entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale, des négociatrices étaient présentes dans les deux délégations, qui atteignaient presque la parité femmes-hommes. En revanche, lors des négociations de 2022 entre le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré, aucune des parties ne comptait de femmes dans son équipe de négociation. Une femme a toutefois joué un rôle de médiatrice dans les pourparlers qui ont abouti à l'accord de paix conclu en novembre 2022. De même, aucune femme ne faisait partie des délégations participant au dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne au cours de la période considérée, ni des délégations chargées de la négociation ou de l'examen ultérieur du consensus en cinq points de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le Myanmar. Les données relatives aux tendances observées depuis 1990 montrent qu'il est rare que des représentantes de groupes de femmes soient signataires d'accords. Sur les

18 accords de paix conclus en 2022, un seul (selon des recherches indépendantes)<sup>7</sup> a été signé par une représentante d'un groupe ou d'une organisation de femmes.

9. En 2022, les femmes ont participé, en qualité de négociatrices ou de représentantes de parties à un conflit, à 4 des 5 processus de paix en cours dirigés ou codirigés par l'ONU<sup>8</sup>. Proportionnellement, leur niveau de représentation ne s'élevait toutefois qu'à 16 %, soit une nouvelle baisse par rapport aux 19 % de 2021 et aux 23 % de 2020. Sans les mesures prises par l'Organisation, ce chiffre aurait été encore plus faible. Au Yémen, les parties au conflit ont continué de rejeter la participation des femmes, malgré les appels constants lancés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, qui préconisait la présence d'au moins 30 % de femmes dans les délégations ainsi que l'attribution de sièges supplémentaires et non transférables aux femmes. Les cinq processus de paix en cours ont bénéficié de consultations de fond auprès d'organisations féminines de la société civile ainsi que de leurs compétences en matière de genre. Malgré les efforts consentis de bonne foi, les possibilités d'inclusion étaient considérablement réduites lorsque les processus étaient bloqués ou enlisés.

10. Face aux difficultés croissantes et au recul de l'égalité des genres, l'ONU s'efforce de montrer l'exemple. En 2022, les femmes occupaient 46 % des postes de chef ou de chef adjoint des missions politiques spéciales, jouant ainsi un rôle clef dans les efforts de médiation. Elles constituaient également 43 % du personnel des équipes d'appui à la médiation de l'ONU, contre 30 % en 2019, et fournissaient des conseils techniques en matière de genre et d'inclusion, notamment par l'intermédiaire de l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Au-delà des chiffres, le Département et ses hauts responsables à travers le monde – de la Colombie à l'Iraq, en passant par le Soudan – ont investi du capital politique pour renforcer la participation véritable des femmes et faire avancer les priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Conformément aux engagements pris par le Secrétaire général (S/2019/800) et aux mandats du Conseil de sécurité sur cette question, le Département a organisé des réunions stratégiques de haut niveau sur la conception et l'accompagnement de processus inclusifs en République arabe syrienne et au Soudan. Celle tenue au Soudan a contribué à la mise en place d'une délégation autonome de négociation sur les droits des femmes, dont beaucoup participent à des initiatives féminines contre la guerre depuis la dernière montée de violence. En République arabe syrienne, la réunion a contribué à l'élaboration de la stratégie d'égalité des genres pour 2023-2024 du Bureau de l'Envoyé spécial.

11. Le Département des opérations de paix et les entités représentées dans les équipes de pays des Nations Unies, en particulier l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), jouent également un rôle clef dans la promotion de la participation véritable des femmes aux processus de paix grâce aux mesures prises par les hauts responsables et au soutien apporté sur le plan technique et opérationnel, entre autres. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), par exemple, a facilité la participation de représentantes au troisième cycle de consultations pour la paix organisées dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre d'un processus mené par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

<sup>7</sup> Au Soudan du Sud, l'Accord de paix de Khartoum conclu entre le Mouvement populaire de libération du Soudan au Gouvernement et les forces Agwelek. Données tirées de la base de données d'accords de paix PA-X, version 7. Plateforme Peace and Conflict Resolution Evidence, Université d'Édimbourg (consultée en juin 2023).

<sup>8</sup> Les discussions internationales de Genève et les processus de paix relatifs à la Libye, à la République arabe syrienne et au Soudan, mais pas au Yémen.

qui s'est tenu à Nairobi en 2022. Sur les 110 représentants de la société civile et des communautés, 40 % étaient des femmes, y compris des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits. Après avoir rencontré ces dernières, le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est a adopté deux de leurs recommandations, qui ont été prises en compte dans la feuille de route du processus de Nairobi. Face aux processus enlisés ou bloqués, il importe que l'ONU dialogue de manière régulière et à long terme avec les femmes politiques et les dirigeantes de la société civile afin de contribuer aux efforts visant à instaurer les conditions propices au rétablissement de la paix et d'encourager les femmes à jouer un rôle moteur en faveur de la paix. En Afghanistan, ONU-Femmes a continué de se faire le porte-parole des femmes locales auprès de la communauté internationale de manière directe et indirecte, notamment en facilitant la participation des dirigeantes afghanes et des femmes afghanes en exil aux processus et mécanismes internationaux.

12. Outre les processus officiels, il est essentiel d'investir dans la médiation locale si l'on veut mettre en place les infrastructures nécessaires à la paix. Au Myanmar, les femmes à Yangon, dans l'État rakhine et dans d'autres régions du pays jouent un rôle essentiel en favorisant la cohésion sociale parmi les femmes issues de différentes communautés ethniques et religieuses<sup>9</sup>. Des études de cas menées en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen<sup>10</sup> montrent que les femmes endossent divers rôles de médiation pour régler les conflits et rétablir la cohésion sociale dans leurs communautés, bien qu'elles soient largement exclues des rôles de médiation officiels. Les femmes ont servi de médiatrices dans des négociations relatives à l'obtention de cessez-le-feu, à la cessation de violations commises à l'encontre de civils et à la libération de prisonniers politiques, contribué à la prévention et au règlement de conflits tribaux et participé aux négociations transversales visant à garantir l'accès à l'eau et à d'autres ressources vitales. Au Yémen, le Bureau de l'Envoyé spécial a invité des médiatrices locales issues de la société civile à participer, en qualité de conseillères auprès de l'équipe de médiation des Nations Unies, aux négociations que le Gouvernement et les houthistes (qui se font également appeler Ansar Allah) ont tenues en mai 2022 au sujet de l'ouverture des routes. Deux représentantes de la société civile ont participé à ces négociations. Les enseignements tirés de ces expériences montrent que la médiation locale peut servir de point de départ à la participation des femmes au rétablissement de la paix lorsque les négociations de haut niveau sont dans l'impasse ou que l'espace de dialogue est limité.

13. Les accords de paix sont essentiels pour jeter les fondements d'un avenir inclusif et durable. Des études indiquent qu'en 2022, on trouvait des dispositions faisant référence aux femmes, aux filles et au genre dans 6 des 18 accords de paix conclus (33 %) <sup>11</sup>, soit une proportion similaire à celle des années précédentes, celle-ci plafonnant entre 20 % et 35 % chaque année (voir figure I). Au-delà de ce chiffre, les références au genre varient quant au sujet et au niveau de détail, et les dispositions relatives à la participation des femmes restent rares. En 2022, on trouvait les références les plus substantielles à la participation des femmes dans l'accord-cadre politique au Soudan, résultat direct de la mobilisation des défenseurs des droits des femmes soudanaises – aussi bien issus de la sphère politique que de la société civile – appuyés par la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition

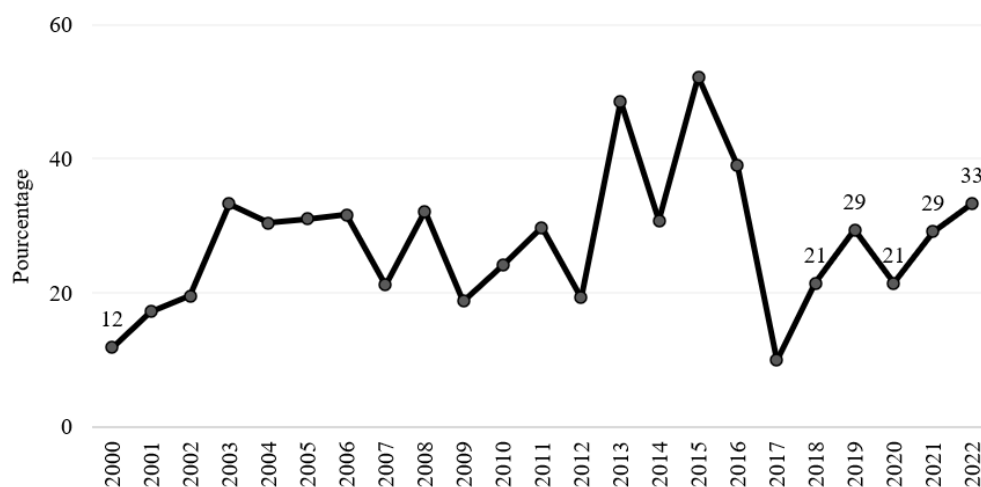
<sup>9</sup> S/2022/258.

<sup>10</sup> Voir <https://arabstates.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/06/womens-participation-in-local-mediation-lessons-from-iraq-libya-syria-and-yemen>.

<sup>11</sup> Laura Wise and Fiona Knäussel, « Still Searching for Gender Perspectives in Peace Agreements », Peace and Conflict Resolution Evidence Platform, Faculté de droit de l'Université d'Édimbourg (2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://peacerep.org/2023/08/14/gender-perspectives-peace-agreements/>.

au Soudan (MINUATS). Conçu de manière à faciliter la transition politique dans le pays, l'accord dispose que la représentation des femmes aux niveaux législatif et exécutif ne devrait pas être inférieure à 40 %. Il contient également des dispositions relatives à l'égalité et aux droits humains qui appuient la participation effective et la protection des femmes, telles que l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre, l'obligation de rendre compte de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et le respect des libertés de réunion pacifique et d'expression<sup>12</sup>. La mise en œuvre de cet accord a été interrompue par la violence généralisée qui a éclaté en avril 2023 entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. Les conditions de sécurité, la situation des droits humains et la situation humanitaire se sont rapidement détériorées dans tout le pays, et les signalements toujours plus nombreux de violences sexuelles liées au conflit sont extrêmement préoccupants. Alors que de multiples cessez-le-feu ont été négociés et rompus depuis le début des combats, les femmes soudanaises n'ont, à ce jour, jamais été associées aux négociations. Elles ont néanmoins continué à s'organiser et à plaider en faveur de la paix dans leur pays et à jouer le rôle qui est le leur dans la construction de son avenir.

Figure I  
**Pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions faisant référence aux femmes, aux filles et au genre, 2000-2022**



Source : Base de données des accords de paix PA-X, version 7. Plateforme Peace and Conflict Resolution Evidence, Université d'Édimbourg (consultée en juin 2023). Données supplémentaires relatives à l'accord-cadre politique au Soudan communiquées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

Note : Les données analysées comprennent les accords de paix conclus entre des pays ou au sein d'un même pays, exception faite des accords de paix locaux.

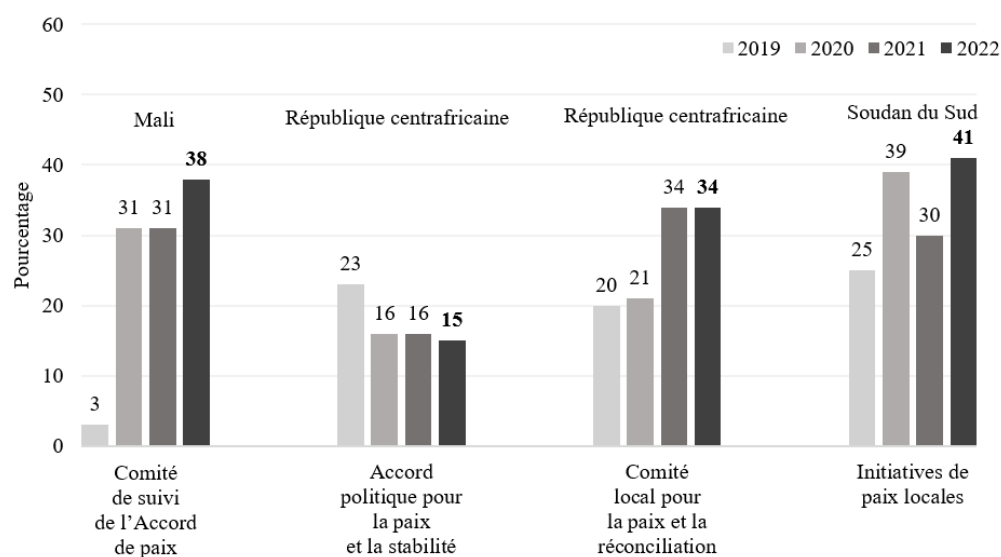
14. La fragilité des accords de paix met en évidence l'importance qu'il y a à assurer leur mise en œuvre de manière inclusive, notamment leurs dispositions relatives aux questions de genre. Par exemple, dans la cadre de séances d'information tenues à l'intention du Conseil de sécurité, des femmes issues de la société civile sud-soudanaise ont sonné l'alarme quant à la direction que prenait leur pays et aux retards que celui-ci accusait dans la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé. Elles ont également appelé l'attention sur le non-respect des quotas de femmes à tous les niveaux de l'administration et sur les niveaux élevés de violence sexuelle. En Colombie, malgré l'intensification des efforts déployés pour progresser dans

<sup>12</sup> Ibid.

l'instauration de la paix et la mise en place d'une législation favorisant la parité des genres au Congrès, les femmes se sont déclarées préoccupées par le rythme de mise en œuvre de l'accord et, en particulier, des dispositions relatives aux questions de genre, compte tenu des violences qui persistent dans plusieurs régions du pays. Il est essentiel que les femmes dirigeantes issues de régions touchées par un conflit puissent s'adresser au Conseil de sécurité, à la Commission de consolidation de la paix, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres organes intergouvernementaux au niveau international pour que les questions de genre restent une priorité dans les initiatives nationales de rétablissement de la paix.

15. Il est nécessaire de continuer à renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes à la phase de mise en œuvre, notamment à la conception et au fonctionnement de mécanismes spécifiques. Les chiffres communiqués par les opérations de maintien de la paix montrent des résultats mitigés, les femmes restant généralement sous-représentées. Au Mali, par exemple, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a contribué à accroître la représentation des femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord, qui a été portée à 38 % en 2022, soit une augmentation notable par rapport aux 3 % de 2019 (voir figure II). La section malienne du Réseau des femmes d'influence en Afrique a joué un rôle crucial dans les efforts qui ont été déployés pour que 30 % des postes pourvus par élection ou nomination soient réservés aux femmes, y compris dans le mécanisme de mise en œuvre. La Mission devant achever son retrait en décembre 2023, ces acquis doivent être préservés. Au-delà des cadres et mécanismes de maintien de la paix, pour lesquels la participation des femmes fait l'objet d'un suivi, les données disponibles sont peu nombreuses. Il s'agit là d'un domaine dans lequel des progrès doivent être faits.

Figure II  
**Pourcentage de femmes dans les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix appuyés par les missions de maintien de la paix des Nations Unies, 2019-2022**



Source : Département des opérations de paix, dispositif d'application de responsabilité relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité.



16. La collecte de données sur la participation des femmes et le rôle qu'elles jouent dans les négociations de paix et la mise en œuvre des accords de paix dans le cadre des processus en cours a été difficile, car aucun des acteurs concernés n'a adopté une approche systématique. Avec l'aide de ses partenaires, ONU-Femmes met actuellement au point un nouvel outil de suivi des processus de paix qui permettra de surveiller, au moyen d'une série d'indicateurs, l'évolution de la situation en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de paix dans le monde ainsi que la prise en compte des questions de genre dans les accords de paix.

17. Le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, de même que l'initiative « Engagement 2025 » menée par la Finlande et l'Espagne, sont autant d'occasions d'accroître sensiblement la participation véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité d'ici à 2025 et d'améliorer la collecte de données et leur analyse. En juillet 2023, 70 % des signataires du Pacte (144 sur 204) ont mis en œuvre des mesures concrètes à cette fin<sup>13</sup>. Au moment de l'établissement du présent rapport, 44 % des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité comportaient des références explicites aux négociations de paix et à la médiation. Parmi les stratégies et plans régionaux, 9 sur 13 faisaient directement référence à l'augmentation du nombre de femmes associées aux négociations de paix et aux processus de médiation. Depuis 2015, nombre d'États Membres et d'organisations régionales ont appuyé la mise en place de réseaux régionaux de médiatrices et médiateurs, dont huit ont vu le jour<sup>14</sup>. Parmi ceux-ci, le Réseau de femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation établi par l'Union africaine, aussi connu sous le nom de FemWise-Africa, a déployé des membres dans le cadre des processus de paix menés au Soudan et au Tchad en 2022.

18. Les moyens financiers consacrés à la participation véritable des femmes, à l'instauration de processus de paix tenant compte des questions de genre et à la mise en œuvre des dispositions relatives aux questions de genre dans les accords de paix sont très loin d'être suffisants. Parallèlement à l'ONU, les pays et les organisations régionales qui parrainent ou facilitent les processus de paix peuvent évaluer les obstacles rencontrés par les femmes et les besoins qui leur sont propres et réserver des fonds à ces dernières lorsqu'ils élaborent les processus, participent aux conférences d'annonce de contributions et établissent le budget de l'aide financière. Ces allocations et dépenses doivent faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle. Il faut également continuer de renforcer l'aide apportée aux mécanismes existants. Depuis l'année dernière, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a doublé le nombre d'organisations auxquelles il apporte un soutien financier dans le cadre de son guichet d'interventions d'urgence consacré à la participation des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix. À ce jour, plus de 100 organisations de la société civile dans 22 pays ont bénéficié d'un financement ciblé et flexible qui leur a permis de renforcer leur action en faveur de la paix, de désamorcer les violences et de lever les obstacles à la participation des femmes aux processus de paix.

19. L'ONU œuvre en faveur d'une participation accrue et directe des femmes aux processus de paix, notamment en plaidant pour que des sièges leur soient réservés dans les équipes de négociation, en fixant des objectifs et en tirant pleinement parti des divers mécanismes d'inclusion. Nombre de bonnes pratiques ont été adoptées

<sup>13</sup> Voir <https://wpsahcompact.org/monitoring-accountability/>.

<sup>14</sup> Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), Réseau de médiatrices des pays nordiques, Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, Réseau des médiatrices arabes, Réseau des négociatrices et médiatrices d'Asie du Sud-Est, Réseau de médiatrices du Commonwealth, Réseau ibéro-américain de médiatrices, Réseau des médiatrices du Pacifique.



pour faire progresser les objectifs de parité des genres et accroître la participation véritable des femmes, mais elles doivent être appliquées de manière systématique et accompagnées du soutien et des ressources nécessaires. Le manque de volonté politique dont font preuve les parties au conflit s'agissant de considérer les femmes comme des partenaires à part entière reste un obstacle majeur.

## **B. Promotion de l'égalité des genres et des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix**

20. Le fait que les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité figurent parmi les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix a donné des résultats positifs. Les missions de maintien de la paix se sont efforcées d'accroître la participation véritable des femmes des pays hôtes et de tenir davantage compte des questions de genre dans tous les domaines d'action fixés par leur mandat. Elles mettent également leurs ressources à profit pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, en République démocratique du Congo, dans le cadre des bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, la MONUSCO encourage la participation des femmes à la vie politique, organise des émissions de radio hebdomadaires consacrées à cette question, dialogue avec les réseaux locaux de médiatrices, apporte un soutien technique à la mise en place d'un système de réparation au profit des survivantes de violences sexuelles liées au conflit et organise des séances de mentorat à l'intention des effectifs féminins des forces de sécurité. En République centrafricaine, près de la moitié des participants aux programmes de lutte contre la violence locale étaient des femmes. La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a appuyé les femmes qui ont participé à une conférence de paix locale à Todach en mars 2023. Les recommandations formulées par ces dernières ont contribué à l'élaboration de l'accord conclu à cette conférence<sup>15</sup>. En coordination avec d'autres entités des Nations Unies, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a aidé les Forces armées libanaises à porter à 50 % le taux d'inscription des femmes à l'école militaire pendant trois années consécutives et à créer leur première section chargée des questions de genre, qui est l'une des premières de la région.

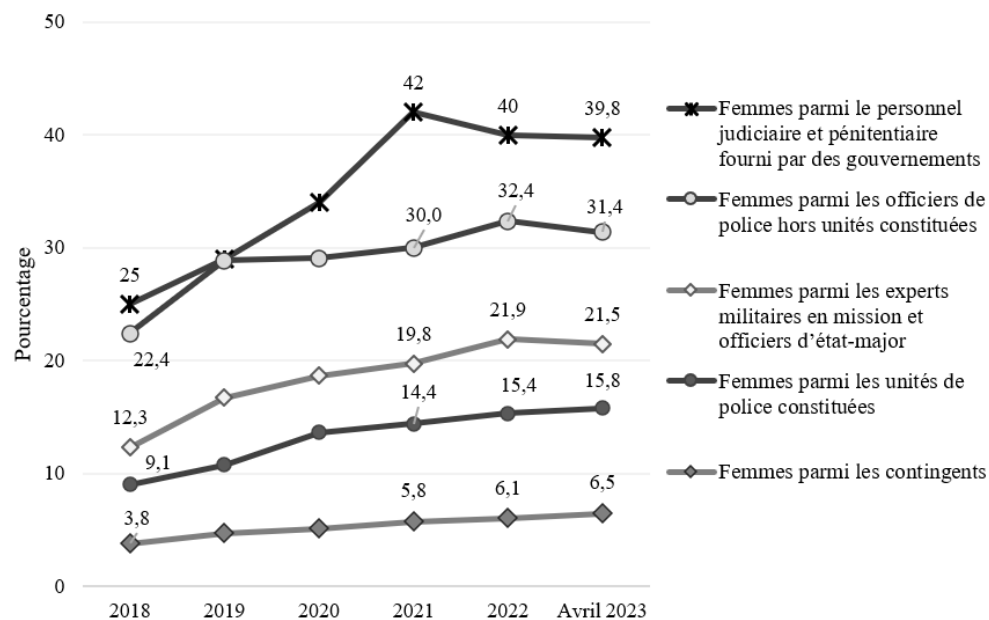
21. En ce qui concerne la protection, au Mali, les échanges réguliers de la MINUSMA avec le Haut Conseil islamique du Mali ont abouti à la signature, en janvier 2023, d'une fatwa qui interdit les violences sexuelles liées au conflit. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a fourni une aide aux femmes qui ont été libérées après avoir été enlevées dans l'Équatoria-Occidental, ainsi qu'à près de 100 enfants nés d'un viol, qui risquent d'être stigmatisés et frappés d'ostracisme. Elle continue également à appuyer le déploiement et les activités des tribunaux itinérants. À Raga (Bahr el-Ghazal occidental), où aucun tribunal n'avait examiné d'affaires en six ans, le déploiement d'un tribunal de circuit a permis de statuer sur 13 affaires de violence fondée sur le genre, qui ont donné lieu à 13 condamnations.

22. Pour ce qui est du personnel en tenue, le Département des opérations de paix a atteint ou dépassé pour la troisième année consécutive les objectifs fixés dans la stratégie pour la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, et ce, dans l'ensemble des catégories, à l'exception de celle des

<sup>15</sup> Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), « UNISFA, IOM, FAO and Concordis Broker Peace Agreement between Ngok Dinkas and Misseriyas in the Abyei Box », 23 mars 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/en/unisfa-iom-fao-and-concordis-broker-peace-agreement-between-ngok-dinkas-and-misseriyas-abyei-box>.

contingents militaires. Les membres des contingents représentent l'essentiel du personnel déployé dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Les femmes y restent faiblement représentées (6,5 % des membres des contingents militaires en avril 2023) (figure III). Cette catégorie est principalement constituée de bataillons d'infanterie, dans lesquels les femmes sont les moins représentées, voire exclues, s'agissant des contingents fournis par des pays. L'ONU continue de donner des formations et des conseils en matière d'encadrement qui tiennent compte des questions de genre, de mettre en place des initiatives de recrutement et de sensibilisation en faveur de la parité femmes-hommes et de créer un environnement favorable au personnel en tenue. Par exemple, en août 2023, 6 des 14 personnes nommées chef ou chef adjoint d'une composante de police étaient des femmes. Les mesures prises par les missions de maintien de la paix et les États Membres dans le cadre de la stratégie pour la parité des genres applicable au personnel en tenue, de même que les initiatives telles que le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, qui a été renouvelé pour la période allant de 2022 à 2027, portent leurs fruits. À ce jour, le Fonds de l'Initiative Elsie a aidé 14 institutions chargées de la sécurité à réaliser une évaluation factuelle des obstacles qui entravent le déploiement des femmes.

Figure III  
**Proportion de femmes parmi le personnel militaire et le personnel de police, par type de poste, et parmi le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements dans les opérations de paix des Nations Unies, décembre 2018-avril 2023**



Source : Département des opérations de paix, données consultées en mai 2023.

23. Les femmes représentent entre 20 % et 30 % du personnel civil dans les plus grandes missions de maintien de la paix, un chiffre qui n'a pas augmenté. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la réalisation de la parité des genres dans les missions de maintien de la paix. La proportion de femmes parmi les Volontaires qui épaulent les missions de maintien de la paix des Nations Unies a augmenté pour atteindre 42 % en 2022, contre 39 % en 2021.

24. Le meilleur équilibre des effectifs féminins et masculins au sein des forces de maintien de la paix a permis d'améliorer l'exécution des mandats des opérations de paix et le respect des engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment ceux visant à établir des relations de confiance avec les communautés d'accueil et à renforcer la capacité des soldats de la paix d'apprécier la situation. En République démocratique du Congo, des équipes de liaison mixtes et féminines ont effectué des centaines de patrouilles sur de longues distances dans les zones reculées des provinces orientales. La prise en compte des questions de genre dans les analyses de situation et les plans d'atténuation des risques s'en est trouvée ainsi renforcée. L'intégration de femmes dans les équipes de sensibilisation au risque des engins explosifs a permis d'augmenter de manière considérable le nombre de femmes bénéficiant de ces programmes.

25. La mise en œuvre de la stratégie de parité des genres et le respect des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix sont devenus des priorités politiques pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Néanmoins, des améliorations sont encore possibles et il reste beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Par exemple, les femmes restent sous-représentées dans les activités de maintien de la paix pour lesquelles il existe des données ventilées par sexe. Il est également nécessaire de renforcer l'analyse des questions de genre de sorte à améliorer la planification des missions et la prise de décisions à tous les stades, y compris lors de la phase de transition.

### **C. Promotion de la participation véritable des femmes à la consolidation de la paix**

26. Même lorsqu'elles sont exclues des négociations de paix et des sphères du pouvoir, les femmes sont souvent louées pour le rôle qu'elles jouent dans l'édification de la paix à partir de la base. Toutefois, elles ne sont guère soutenues et leurs réussites sont rarement mises en valeur. L'ONU s'efforce de remédier à cette situation. En 2022, 58 % des réunions de la Commission de consolidation de la paix ont bénéficié d'exposés faits par des femmes œuvrant à la consolidation de la paix, contre 52 % en 2021. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies ont grandement contribué aux initiatives de consolidation de la paix menées par les femmes au niveau local. Au Soudan du Sud, les femmes représentaient 41 % des participants aux initiatives de paix locales appuyées par la mission de maintien de la paix, contre 30 % en 2021. Dans l'Équatoria-Occidental, ces initiatives ont aidé les chefs coutumiers à respecter le quota de 35 % de femmes fixé dans l'accord de paix. À Abyei, le taux de représentation des femmes dans les nouveaux comités de protection de la population locale a atteint 25 %, et la FISNUA a participé à la création de comités composés uniquement de femmes issues des communautés Misseriya, Ngok Dinka et Twic Dinka. En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a joué un rôle important en assurant la représentation des femmes dans une initiative menée par le Président de la Chambre du peuple pour régler un conflit politique interne dans l'État du Sud-Ouest ainsi qu'un conflit entre deux clans dans la région de Matabaan. Les missions de maintien de la paix ont tiré parti de projets à effet rapide pour offrir un espace physique aux groupes de femmes et à leurs activités. Au Mali, la mission a appuyé la mise sur pied d'un centre multifonctionnel hébergeant 30 associations de femmes à Mopti. La participation des femmes aux mécanismes locaux de consolidation de la paix est considérée comme un critère de référence dans les plans de transition de plusieurs missions, comme en Haïti ou en République démocratique du Congo.

27. L'ONU a continué de soutenir les réseaux de médiatrices locales dans de nombreux pays. Au Liban, ONU-Femmes a établi 19 groupes de consolidation et de la paix et de médiation, composés de centaines de femmes de tous âges, toutes régions géographiques et toutes appartenances politiques et religieuses confondues, qui mènent des activités centrées sur la population afin de promouvoir la prévention et l'atténuation des conflits ainsi que le dialogue. En République démocratique du Congo, les programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont touché des centaines de jeunes œuvrant dans des comités de paix locaux et permis aux femmes et aux jeunes des communautés Twa et Bantou d'influer pour la première fois sur les décisions prises au niveau local. Les deux communautés ont également reçu des services dans le cadre de ces programmes, notamment aux fins de la construction ou de la remise en état d'écoles, de centres pour les jeunes et les femmes et d'une clinique d'obstétrique.

28. Malgré les progrès accomplis, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les dialogues nationaux à grande échelle, alors que l'inclusion y est primordiale et la parité des genres réalisable. Par exemple, seuls 17 % des 450 participants au dialogue républicain tenu en République centrafricaine en 2022 étaient des femmes, et dans plusieurs dialogues nationaux, même ceux appuyés par l'ONU, la proportion de participantes est inférieure à 40 %.

### **III. Point sur les progrès, les lacunes et les difficultés observés dans les autres domaines liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité**

#### **A. Protection et promotion des droits et du rôle mobilisateur des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire**

29. Dans son précédent rapport (S/2022/740), le Secrétaire général communiquait des informations sur les attaques généralisées perpétrées contre les défenseuses des droits humains dans les régions touchées par un conflit. Cette tendance inquiétante s'est poursuivie. Entre mai 2021 et avril 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé plusieurs incidents concernant des représailles et des actes d'intimidation ayant visé 172 femmes, filles, défenseuses des droits humains et organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains, au motif qu'elles avaient coopéré avec l'ONU<sup>16</sup>. Il a également confirmé que 34 défenseuses des droits humains dans des pays touchés par un conflit avaient été tuées en 2022<sup>17</sup>, bien qu'il ne s'agisse probablement que d'une fraction du nombre réel de victimes. Le harcèlement, les menaces et la désinformation sur les plateformes numériques, phénomènes auxquels les entreprises de médias sociaux ne s'attaquent pas suffisamment, sont souvent suivis de violences dans la vie réelle.

30. Dans nombre de cas, les défenseuses des droits humains sont contraintes de quitter leur pays, mais ne bénéficient pas de l'aide nécessaire. Selon une étude menée

<sup>16</sup> Données ventilées communiquées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

<sup>17</sup> Données ventilées sur l'indicateur 16.10.1 relatif aux objectifs de développement durable communiquées par le HCDH.

par VOICE<sup>18</sup>, 42 % des défenseuses des droits humains et dirigeantes afghanes n'ont reçu aucune assistance de base au cours de leur réinstallation. La plupart d'entre elles ont indiqué qu'elles avaient pu accéder à l'aéroport de Kaboul grâce à leurs propres contacts et ressources. De même, d'après des chercheurs indépendants, de nombreuses défenseuses des droits humains qui ont quitté le Yémen pour échapper à des détentions arbitraires et à des situations dangereuses et qui ont réussi à se faire enregistrer comme réfugiées attendent depuis des années des possibilités de réinstallation, ne peuvent pas reprendre le cours de leur vie et, dans de nombreux cas, n'ont pas le droit de travailler.

31. L'ONU et d'autres partenaires internationaux renforcent l'aide qu'ils apportent aux défenseuses des droits humains. Depuis octobre 2022, l'attention portée à cette question par les entités et organes des Nations Unies s'est sensiblement accrue. La Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains a consacré le rapport qu'elle présente chaque année à l'Assemblée générale à la situation des défenseuses des droits humains dans les situations de conflit, d'après conflit ou de crise<sup>19</sup>. ONU-Femmes et le HCDH se sont associés à d'autres entités pour renforcer l'appui apporté au système des Nations Unies en matière de sensibilisation, d'application du principe de responsabilité et de protection dans ces situations. En 2022, le Fonds des Nations Unies pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a ouvert un guichet de financement en faveur des défenseuses des droits humains, ce qui a permis d'aider 214 femmes et 553 personnes à leur charge en l'espace de quelques mois. Ces dernières années, plus de la moitié des bénéficiaires du programme de l'Union européenne visant à fournir des subventions d'urgence aux défenseurs des droits de l'homme en danger étaient des femmes ou des personnes appartenant à des minorités sexuelles. En Colombie, un programme mené par ONU-Femmes a permis de venir en aide à plus de 7 000 défenseuses des droits humains qui étaient en danger, notamment au moyen de fonds d'urgence et d'intervention rapide.

32. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies renforcent le soutien qu'elles apportent aux défenseuses des droits humains, notamment en faisant des déclarations publiques dans lesquelles elles condamnent les attaques perpétrées à leur encontre, en dialoguant avec les défenseuses des droits humains en vue d'amplifier leur message et de sensibiliser les acteurs nationaux et internationaux à leur situation, en rendant visite à celles en danger, en plaidant en faveur de leur libération lorsqu'elles sont incarcérées et en surveillant les actes de violence dont elles sont victimes, y compris les discours haineux diffusés sur les médias sociaux et pendant les élections. En République démocratique du Congo, la MONUSCO concourt à la réinstallation temporaire ou permanente des défenseurs des droits humains dans des lieux plus sûrs, En 2022, 17 défenseuses des droits humains ont bénéficié de cette aide.

33. Les défenseuses des droits humains sont en première ligne de la lutte pour les droits des femmes dans les pays touchés par un conflit. Au cours de l'année écoulée, les violations des droits des femmes commises par les parties au conflit se sont poursuivies. En Afghanistan, la discrimination généralisée et systématique des femmes et des filles afghanes par les Taliban a donné lieu à des allégations de persécution fondée sur le genre, qui constitue un crime contre l'humanité au regard du statut de Rome et une violation des droits à l'égalité et à la non-discrimination<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Voir VOICE, « Taking Myself out of the Darkness: Afghan Women Human Rights Defenders' Fight for Recognition », novembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://voiceamplified.org/wp-content/uploads/2022/11/VOICE-Report-Afghanistan-WHRDs.pdf>.

<sup>19</sup> A/78/131.

<sup>20</sup> A/HRC/53/21.

Au Yémen, les houthistes continuent de restreindre la circulation des femmes et ont également été accusés de détenir des centaines de femmes et de jeunes filles dans la prison centrale de Sanaa sous de fausses accusations d'adultère et de menacer de publier des images compromettantes des détenues ou de membres de leur famille<sup>21</sup>. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, inscrit sur les listes du Conseil de sécurité, a placé des femmes en détention à plusieurs reprises afin d'étouffer toute dissidence politique<sup>22</sup>. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les rescapées des prisons ont déclaré avoir été victimes de différents types de violences sexuelles, notamment des viols, des menaces de viol et des tortures, sévices et humiliations sexuelles<sup>23</sup>. Dans le centre et le nord du Mali, des groupes extrémistes violents s'efforcent d'éliminer les femmes de la sphère publique et d'exclure les filles des écoles<sup>24</sup>. En République islamique d'Iran, comme suite aux manifestations de masse et aux vastes mouvements de désobéissance civile menés par des femmes qui ont éclaté dans tout le pays après la mort de Jina Mahsa Amini en détention, des centaines d'écolières ont été intoxiquées au gaz<sup>25</sup>.

34. La législation sur les droits des femmes ou sur la protection contre la violence fondée sur le genre se retrouve souvent bloquée pendant des années. En Iraq, un projet de loi contre la violence domestique est au point mort depuis sa présentation au Parlement en 2014. En Somalie, le projet de loi sur les infractions sexuelles adopté à l'unanimité par le Conseil des ministres en 2018 n'a toujours pas été adopté par le Parlement. Les responsables politiques et les militants qui s'expriment en faveur de ce projet de loi sont victimes de harcèlement et de diffamation sur les médias sociaux<sup>26</sup>. Depuis plusieurs années, l'ONU soutient les militantes et les législateurs libyens qui travaillent sur un projet de loi visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Dans le Territoire palestinien occupé, l'adoption d'un projet de loi sur la protection de la famille est en suspens depuis le début des années 2000.

35. De son côté, l'ONU a confirmé 2 455 cas de violences sexuelles liées aux conflits en 2022<sup>27</sup>, le plus grand nombre de victimes ayant été enregistré en République démocratique du Congo. Il convient de souligner que le bilan réel est certainement supérieur, car de nombreux cas ne sont pas signalés ou ne peuvent être confirmés<sup>28</sup>. La violence sexuelle continue d'être utilisée comme une tactique de guerre, de torture, de répression politique et de terrorisme. Elle est aggravée par la militarisation, la prolifération illicite des armes et les changements anticonstitutionnels de gouvernement. En République démocratique du Congo, plus de 20 000 survivantes de violences sexuelles ont sollicité des services d'aide dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu rien qu'au cours des trois premiers mois de 2023. Par ailleurs, des informations font état d'un millier d'endroits à Goma où des femmes et des filles déplacées sont contraintes de se livrer à la prostitution de survie<sup>29</sup>. Lorsque la guerre a éclaté au Soudan, des centaines de cas de violences sexuelles liées au conflit ont été signalés par la société civile, des prestataires de services et les autorités

<sup>21</sup> S/2023/130, annexe 29.

<sup>22</sup> S/2023/586.

<sup>23</sup> Voir, par exemple, S/2023/413 et S/2022/272 ; voir également A/HRC/31/CRP.1 et A/HRC/37/72/CRP.1.

<sup>24</sup> S/2023/361.

<sup>25</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/03/iran-deliberate-poisoning-schoolgirls-further-evidence-continuous-violence>.

<sup>26</sup> S/PV.9267.

<sup>27</sup> Voir <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2023/07/factsheet2022-2.pdf>.

<sup>28</sup> S/2023/413.

<sup>29</sup> Voir <https://peacekeeping.un.org/en/twenty-four-un-entities-urge-immediate-action-to-protect-women-and-girls-sexual-violence-and-around>.

au Darfour et à Khartoum, ainsi que dans les camps de réfugiés éthiopiens et érythréens<sup>30</sup>.

36. La vie des femmes et des jeunes filles est mise à rude épreuve de bien d'autres manières par les conflits, notamment en raison de lacunes importantes qui les empêchent d'accéder de manière globale et systématique à l'ensemble des services de santé sexuelle et procréative. Des milliers de femmes soudanaises enceintes ayant besoin de soins obstétricaux d'urgence ont été mises en danger de mort lorsque le conflit a éclaté. Les soins et services complets de santé sexuelle et procréative ne sont pas toujours considérés comme vitaux et essentiels par l'ensemble des acteurs et ne font pas toujours partie de la phase initiale des interventions humanitaires.

37. Alors que la faim atteint des niveaux record dans le monde, l'écart entre les genres en matière de sécurité alimentaire persiste. En 2022, plus d'une femme sur quatre (27,8 %) dans le monde était en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, soit plus que les hommes (25,4 %)<sup>31</sup>. En Afghanistan, près de la totalité des ménages dirigés par des femmes ont souffert de sous-alimentation pendant la majeure partie de l'année 2022.

38. Il est essentiel d'accorder plus d'attention aux problèmes de santé mentale qui touchent les femmes et les jeunes filles dans les situations d'urgence et d'en rendre compte. Il importe également de prendre en considération les questions relatives au handicap dans les stratégies de prévention et de protection. Malgré les appels lancés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2475 (2019) en faveur de la protection des personnes handicapées dans les situations de conflit, le tremblement de terre survenu en République arabe syrienne en février 2023 a été un rappel brutal des difficultés supplémentaires que rencontrent les femmes handicapées, car les systèmes et structures mis en place pour répondre aux situations d'urgence ne tiennent pas toujours compte des questions d'accessibilité, notamment pour ce qui est d'aider les femmes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial ou les personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre différentes, pour lesquelles la recherche d'une assistance peut exacerber plus encore leur vulnérabilité.

39. Les femmes font face à de nombreux risques différents pendant et après leur déplacement. Au Mali, dans la ville de Ménaka, 60 % des femmes et des filles déplacées ont déclaré avoir été victimes d'enlèvement et de mariage forcé. À Gao, environ 30 % des femmes et des filles ont subi des violences sexuelles avant et pendant leur déplacement<sup>32</sup>. Les femmes et les jeunes filles constituant la majorité des millions de civils déplacés en Ukraine qui cherchent refuge dans les pays voisins, la lutte contre les risques de traite et de mauvais traitements est un élément central de l'action humanitaire.

40. Une autre question relative aux droits humains souvent soulevée par les défenseurs des droits des femmes dans les pays touchés par un conflit est celle du sort des personnes détenues et portées disparues, au nombre desquelles on compte des milliers de femmes et encore plus d'hommes, dont l'absence a de profondes répercussions sur la vie des femmes et des filles de leur famille. En juin 2023, dans sa résolution 77/301, l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, et décidé également que ce nouveau mécanisme consulterait de façon régulière et systématique les organisations

<sup>30</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/08/un-experts-alarmed-reported-widespread-use-rape-and-sexual-violence-against>.

<sup>31</sup> Voir ONU-Femmes, « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2023 ».

<sup>32</sup> Voir S/2022/1005.



de femmes. Cette question concerne également d'autres pays, comme la Libye, où le refus de délivrer des certificats de détention empêche des centaines de familles d'accéder aux services de base et d'exercer leurs droits, ce qui plonge les femmes et les personnes à leur charge dans la pauvreté<sup>33</sup>. Ces difficultés sont encore plus grandes dans les pays où certains membres de la société ne sont pas reconnus par les autorités ou dépourvus de documents d'identité officiels. C'est le cas de nombreuses femmes autochtones et de femmes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres, qui vivent en marge de la société en raison de la discrimination systémique alimentée par les lois et politiques que les États appliquent en ce qui concerne leur identité.

41. Plusieurs États Membres ont pris des mesures pour remédier à ces injustices, notamment pour accueillir les femmes et les jeunes filles fuyant la guerre et les persécutions. Il demeure nécessaire d'accorder une plus grande attention aux difficultés liées à l'obtention et à la prolongation des visas et des permis de séjour et de travail. L'Union africaine œuvre à l'élaboration d'une convention sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. En mars 2023, l'Union européenne a imposé des sanctions à neuf personnes et trois entités coupables de violations des droits des femmes dans des pays touchés par un conflit. En 2022, plus de 230 000 femmes et filles dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire ont bénéficié de l'initiative Spotlight, menée notamment en partenariat avec le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Dans le cadre de cette initiative, des dizaines de milliers de femmes et de filles afghanes ont reçu un soutien psychosocial et une aide à la subsistance et des centaines d'organisations de défense des droits de la femme en République démocratique du Congo ont été dotées des moyens nécessaires pour œuvrer en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Des spécialistes de la violence fondée sur le genre, déployés d'urgence dans le cadre de l'initiative « Safe from the Start », ont fourni des services vitaux à plus d'un million de personnes déplacées.

42. Alors que le nombre de femmes et de jeunes filles ayant besoin d'une aide humanitaire a encore augmenté cette année, les efforts faits par la communauté humanitaire pour tenir compte de l'égalité des genres se sont quelque peu améliorés. La mise en place de mécanismes de consultation des femmes en Afghanistan et à Gaziantep, en Türkiye, a facilité la participation des femmes dirigeantes et des organisations féminines aux activités de planification et de financement de l'intervention humanitaire et à la prise de décisions en la matière. Le nombre d'organisations locales de femmes représentées au sein des conseils consultatifs des fonds de financement commun pour les pays a augmenté, y compris dans des contextes complexes tels qu'en Éthiopie, au Liban, au Soudan ou en Ukraine. En Somalie, la représentation des organisations locales de femmes dans les mécanismes de coordination de la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les situations de crise humanitaire est passée de 19 % à 29 % entre 2021 et 2022. En 2022, 14 pays et territoires où l'ONU mène des opérations de lutte contre les mines disposaient d'une stratégie de genre pour la lutte antimines, contre 6 en 2018.

43. En dépit des progrès enregistrés, la capacité d'atteindre les femmes et les filles, ou même d'employer des femmes dans l'acheminement de l'aide humanitaire, a été sérieusement remise en question dans des pays comme l'Afghanistan et le Yémen, ce qui met à l'épreuve la capacité de la communauté internationale de garantir le respect des principes humanitaires fondamentaux. En décembre 2022, deux semaines après l'interdiction faite aux femmes afghanes par les Taliban de travailler dans des organisations non gouvernementales, une enquête d'ONU-Femmes a révélé que 94 % des organisations nationales de la société civile dirigées par des femmes avaient

<sup>33</sup> Voir S/2023/248.

totale ou partiellement cessé leurs activités et qu'elles n'auraient bientôt plus les moyens de payer les salaires de milliers de femmes afghanes qui étaient les principaux soutiens de leur famille<sup>34</sup>. Peu après, l'ensemble de la communauté humanitaire a fait état d'une réduction drastique de sa capacité à atteindre les femmes et à mettre en œuvre un grand nombre de ses interventions, notamment dans les domaines de la vulgarisation agricole, du déminage, de la santé et de l'éducation<sup>35</sup>. Ces restrictions ont été encore renforcées lorsque le Ministre des affaires étrangères de facto a notifié verbalement à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, le 5 avril 2023, sa décision de soumettre le personnel féminin afghan des Nations Unies à de strictes limitations qui prendraient effet immédiatement. Lors des consultations trimestrielles menées par ONU-Femmes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, l'écrasante majorité des femmes afghanes – urbaines et rurales – encore présentes dans le pays se sont accordées à dire que les partenaires internationaux devaient accorder autant d'importance à l'amélioration des droits des femmes qu'à l'amélioration de l'accès aux services de base, à l'aide humanitaire et aux besoins humains fondamentaux. Au Yémen, les responsables d'organisations de femmes ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les acteurs humanitaires continuent de considérer les restrictions imposées aux travailleuses humanitaires comme des obstacles procéduraux qui devaient être négociés ou contournés, plutôt que comme faisant partie d'un objectif stratégique visant à effacer complètement les femmes de la vie publique, y compris des écoles, des universités, du monde du travail et de la sphère politique.

## **B. Désarmement et maîtrise des armements, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration**

44. En 2022, l'ONU a redoublé d'efforts pour garantir la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques de désarmement et de maîtrise des armements. La montée des tensions géopolitiques a rendu ce travail encore plus urgent, mais également plus difficile, les forces militaires se renforçant à un rythme accéléré. Les dépenses militaires mondiales ont augmenté en 2022 pour la huitième année consécutive, pour atteindre un montant record de 2 240 milliards de dollars. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a été l'un des facteurs de l'accroissement des dépenses enregistré l'année dernière. Les dépenses militaires en Europe ont augmenté de 13 %, ce qui, selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, représente la plus forte augmentation annuelle des dépenses européennes depuis la fin de la guerre froide<sup>36</sup>.

45. Sur les 66 résolutions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale en 2022, 20 comportaient des références aux questions de genre et une seule à la diversité. Le désarmement, l'égalité des genres et les droits humains sont des questions qui ne sauraient être dissociées. La prolifération des armes continue de représenter une menace existentielle et le financement du développement est insuffisant, deux sujets de vive préoccupation qui concernent tout le monde. Des efforts doivent encore être faits pour mieux ancrer les questions relatives au désarmement dans les politiques nationales relatives aux femmes et à la paix et à la

<sup>34</sup> Voir <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/01/gender-alert-no-3-out-of-jobs-into-poverty-the-impact-of-the-ban-on-afghan-women-working-in-ngos>.

<sup>35</sup> S/2023/207.

<sup>36</sup> Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, « World military expenditure passes \$2 trillion for first time », 24 avril 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.sipri.org/media/press-release/2023/world-military-expenditure-reaches-new-record-high-european-spending-surges>.

sécurité, et inversement. Sur les 107 plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, seuls 33 faisaient expressément référence à la maîtrise des armements, à la gestion des munitions ou au désarmement dans leurs dispositifs de suivi. Lors du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, tenu le 20 octobre 2022, les armes et les technologies d'armement n'avaient été mentionnées que dans 14 % des déclarations.

46. Dans un contexte marqué par des discours de plus en plus dangereux sur les armes nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a franchi une étape importante en 2022, la première réunion des États qui y sont parties ayant débouché sur une déclaration forte contre les menaces nucléaires et sur un plan d'action ambitieux visant à faire progresser les objectifs du Traité, notamment la mise en œuvre de ses dispositions relatives aux questions de genre. Les débats sur l'utilisation militaire de l'intelligence artificielle se poursuivent. Dans de nombreuses instances, plusieurs États ont exprimé leur inquiétude concernant l'existence de préjugés involontaires relatifs à l'intelligence artificielle dans le domaine militaire et demandé que des mesures soient prises pour les limiter.

47. Un autre fait encourageant est la participation accrue des femmes au groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), dans lequel on compte en moyenne de 37 % de représentantes. La création du programme de bourses « Women in International Security and Cyberspace » a contribué à cette augmentation. Dans la plupart des instances multilatérales sur la non-prolifération et le désarmement, les femmes représentent environ un tiers des représentants. Cette représentation est encore plus faible parmi les chefs de délégation<sup>37</sup>. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement continue de promouvoir les objectifs liés aux questions de genre et l'inclusivité, le but étant que les femmes assument un rôle plus prépondérant dans le domaine du désarmement.

48. Dans ses rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits, le Secrétaire général présente des informations précises sur les liens qui existent entre la prolifération des armes légères et de petit calibre et les violences sexuelles. Compte tenu de ces informations, il a été défini dans le nouveau cadre des Nations Unies relatif à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits que la maîtrise des armements et le désarmement constituaient un domaine d'action prioritaire dans les efforts de prévention. Si les données à ce sujet restent insuffisantes, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a indiqué dans un nouveau rapport que, selon les informations disponibles, 70 % à 90 % des actes de violence sexuelle liée au conflit étaient commis au moyen d'une arme, en particulier d'une arme à feu<sup>38</sup>.

49. D'après les données communiquées par les pays dotés d'un organisme national de coordination des armes légères, il faut redoubler d'efforts pour améliorer la participation des femmes à ces mécanismes. Dans 25 des 43 pays pour lesquels des données sont disponibles, les hommes restent largement surreprésentés. Parmi les obstacles que les femmes rencontrent dans le domaine de la maîtrise technique des armements figurent les stéréotypes liés au genre, les attitudes discriminatoires de la

<sup>37</sup> Renata Hessmann Dalaqua, Kjølv Egeland et Torbjørn Graff Hugo, « Still behind the curve: gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy », 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/publication/still-behind-curve>.

<sup>38</sup> Hana Salama, « Addressing Weapons in Conflict Related Sexual Violence: the Arms control and Disarmament Toolbox » (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Genève, 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/publication/addressing-weapons-conflict-related-sexual-violence-arms-control-and-disarmament>.

part des collègues et des superviseurs ainsi que les politiques et lois discriminatoires qui limitent le rôle des femmes dans les institutions du secteur de la sécurité<sup>39</sup>.

50. L'ONU a continué d'œuvrer pour que les questions de genre soient davantage prises en compte dans les activités de prévention et d'intervention, notamment dans des contextes tels que celui d'Haïti, où l'escalade de la violence en bande organisée menace la paix et la sécurité. La hausse des actes de violence sexuelle commis par les bandes en Haïti a été facilitée par le fait que celles-ci ont accès à des armes de gros calibre et à des munitions introduites en contrebande de l'étranger, notamment des fusils de précision de type militaire, des mitrailleuses avec bande de munitions et des pistolets semi-automatiques. Les femmes haïtiennes ont joué un rôle clef dans la promotion des initiatives locales de médiation et de réduction de la violence et participé activement aux espaces de dialogue local appuyés par l'ONU, notamment en ce qui concerne la prévention et l'élimination de l'utilisation de la violence sexuelle par les bandes armées.

51. L'ONU a contribué à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les stratégies et programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans plusieurs contextes. Par exemple, elle a appuyé les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration menées au Mozambique, où les ex-combattantes ont bénéficié de possibilités de réintégration socioéconomique adaptées, et en Somalie, où deux des cinq centres de réhabilitation favorisant la réintégration des personnes qui se sont désengagées des Chabab accueillent uniquement des femmes. Néanmoins, de nombreuses difficultés subsistent. Dans le bassin du lac Tchad, les recherches menées par l'OIM ont montré qu'il était nécessaire de protéger les droits des femmes et des organisations féminines tout au long du processus de réintégration et de renforcer les moyens dont disposait l'administration et la société civile pour répondre aux besoins des femmes. Les femmes et les filles qui ont déserté les différentes factions de Boko Haram se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable, étant donné que nombre d'entre elles résident avec leurs enfants dans des centres de transition, des camps de personnes déplacées ou d'autres lieux où elles courent le risque d'être à nouveau exploitées.

### C. Participation et représentation politiques

52. La participation des femmes à la vie publique et politique s'est accrue. Néanmoins, la parité des genres dans la vie politique est loin d'être atteinte à tous les niveaux de la prise de décisions. En juillet 2023, seuls 27 pays avaient une femme pour chef d'État ou de gouvernement. La proportion globale de femmes dans les parlements s'élève à 26,5 %<sup>40</sup>. Elle reste faible dans les parlements nationaux des pays touchés par un conflit (23 %). Les femmes sont davantage représentées dans les administrations locales qu'au niveau national. Elles occupent 35,5 % des sièges électifs dans les organes délibérants locaux à l'échelle mondiale et 24,5 % dans les pays touchés par un conflit.

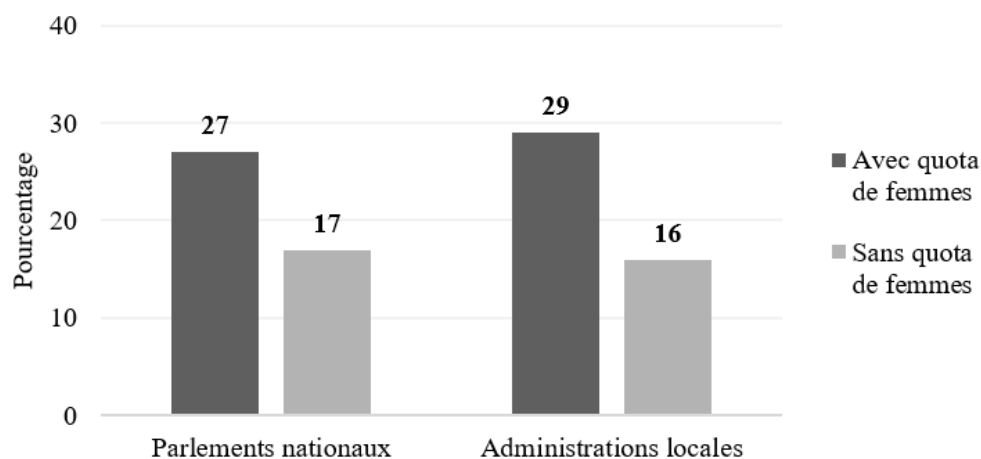
<sup>39</sup> Hana Salama and Emma Bjertén-Günther, « Women Managing Weapons: Perspectives for Increasing Women's Meaningful Participation in Weapons and Ammunition Management » (UNIDIR, Genève, 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/publication/women-managing-weapons>.

<sup>40</sup> Union interparlementaire et ONU-Femmes, « Femmes en politique : 2023 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023>.

53. Dans les pays touchés par un conflit où des quotas de femmes sont prévus par la loi, la proportion de femmes parlementaires est de 27 %<sup>41</sup>. Dans ceux où aucun quota n'est fixé, les femmes ne représentent que 17 % des parlementaires<sup>42</sup>. On peut également observer une différence marquée au niveau local. Dans les pays touchés par un conflit où des quotas de femmes ont été instaurés par la loi, celles-ci détiennent 29 % des sièges dans les administrations locales, contre 16 % dans les pays qui n'en ont pas (voir figure IV).

Figure IV

**Proportion de femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales des pays touchés par un conflit (avec et sans quota de femmes fixé par la loi), 2022**



Source : Données sur la proportion de femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales tirées de la base de données mondiale relative aux objectifs de développement durable, consultée en juillet 2023. Données sur les quotas de femmes tirées du Portail sur les quotas de femmes, consulté en juillet 2023.

54. Dans plusieurs pays touchés par un conflit, les crises politiques et les négociations difficiles qui ont été engagées pour constituer des gouvernements ont également été marquées par l'absence presque totale de femmes. En Libye, l'ONU a apporté un appui technique au comité conjoint dit « 6 + 6 » formé par la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État en vue de l'élaboration de lois électorales, comité qui, malgré les demandes de l'Organisation, ne comprenait aucune femme. En Iraq, malgré le fait qu'elles n'ont jamais été aussi nombreuses à siéger au parlement, les femmes étaient largement absentes des négociations relatives à la formation du gouvernement et des efforts politiques visant à sortir de l'impasse, aucune femme n'occupant de poste de cadre dans les rangs des principaux partis et coalitions politiques participant aux réunions.

55. Pour donner suite à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et faire progresser la mise en œuvre de Notre Programme commun, ONU-Femmes a réalisé une étude mondiale des législations nationales sur les quotas de femmes, mise en ligne sur le portail des Nations Unies sur les quotas de femmes, afin d'appuyer les activités de sensibilisation et d'assistance menées par l'Organisation pour promouvoir l'adoption de mesures temporaires spéciales. Les

<sup>41</sup> Portail des Nations Unies sur les quotas de femmes, disponible à l'adresse suivante :

<https://genderquota.org/>. Données au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<sup>42</sup> Calculs d'ONU-Femmes fondés sur les données de l'UIP et d'ONU-Femmes, « Femmes en politique : 2023 ».

bonnes pratiques en la matière ont permis à l'ONU de coordonner les activités de sensibilisation menées à l'intention des partenaires nationaux et le soutien technique qui leur est apporté dans le cadre des discussions parlementaires relatives à l'adoption de projets de loi sur les quotas. En Sierra Leone, comme suite à la nouvelle législation sur les quotas, la proportion de femmes élues au Parlement a plus que doublé, passant de 13 % à 28 %. Dans certains pays où des quotas de femmes sont inscrits dans la législation, il est possible de renforcer les lois de manière à fixer des objectifs ambitieux, à faire respecter les règles de placement et à appliquer des sanctions en cas de non-respect.

56. Les obstacles structurels, la discrimination et les normes préjudiciables fondées sur le genre, la violence en ligne et hors ligne et les discours haineux fondés sur le genre continuent d'entraver la participation des femmes, et les hommes occupant des postes de direction font rarement preuve de la volonté politique nécessaire pour remettre en cause le *statu quo*. À l'heure actuelle, les femmes ne représentent que 23 % des ministres dans le monde et 20 % dans les pays touchés par un conflit. Neuf pays n'ont aucune femme ministre<sup>43</sup>. Dans la sphère politique, les femmes sont victimes de violence à tous les niveaux, ce qui les dissuade souvent de participer à la vie publique. Par exemple, la Vice-Présidente de la Colombie, Francia Márquez, qui est également une défenseuse des droits humains et une militante écologiste reconnue, a survécu à une tentative d'assassinat en janvier 2023. Le même mois, des hommes armés ont tué une ancienne députée, Mursal Nabizada, à son domicile à Kaboul.

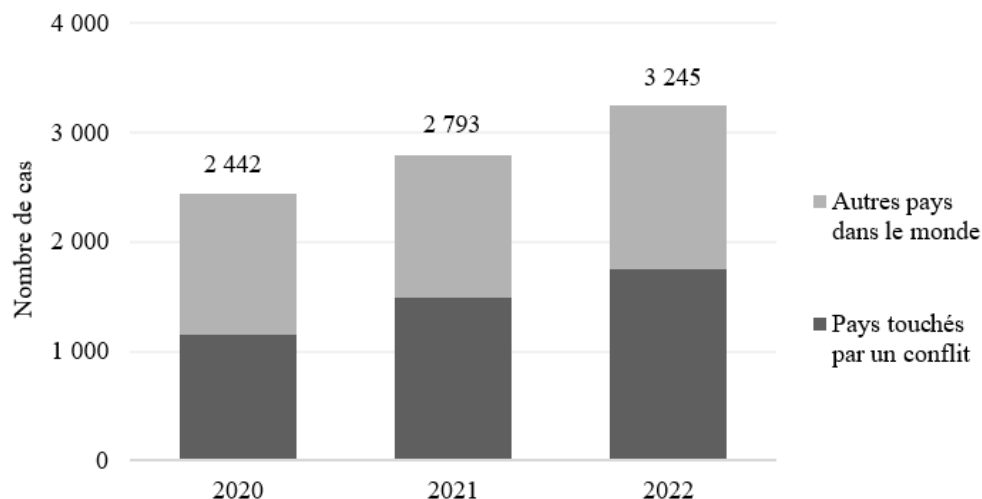
57. Outre les actes de violence commis à l'égard des femmes en politique, d'autres faits de violence visant les femmes se sont largement généralisés dans les pays touchés par un conflit. Les données du projet Armed Conflict Location & Event Data montrent qu'en 2022, les femmes et les filles ont été les principales victimes de plus de 3 200 cas de violence politique dans le monde<sup>44</sup>. Plus de la moitié de ce cas se sont déroulés dans des pays touchés par un conflit, où le nombre de faits de violence politique visant les femmes a été multiplié par 1,5 entre 2020 et 2022 (voir figure V). Au Burkina Faso, en Haïti, au Mali, au Myanmar, au Nigéria et en Ukraine, les actes de violence à l'égard des femmes ont plus que doublé. Il s'agit notamment d'agressions physiques, d'enlèvements, de disparitions forcées, de violences sexuelles ou de violences collectives.

---

<sup>43</sup> Ibid.

<sup>44</sup> Il s'agit de cas où les femmes sont directement prises pour cible, c'est-à-dire des attaques, des enlèvements, des émeutes ou des violences collectives, entre autres, dont les victimes sont majoritairement ou exclusivement des femmes ou des filles.

Figure V  
Nombre de cas de violence visant des femmes, 2020-2022



Source : Projet Armed Conflict Location & Event Data, disponible à l'adresse suivante : <https://acleddata.com/>. Consulté le 3 octobre 2023.

Note : Les critères utilisés pour définir les pays touchés par un conflit sont présentés dans la note de bas de page 3 du présent rapport.

## D. Reprise économique et accès aux ressources

58. Dans ses précédents rapports, le Secrétaire général a souligné que, dans le cadre des efforts de reconstruction et de relèvement déployés à grande échelle après un conflit, les activités prioritaires relatives aux femmes n'étaient pas suffisamment financées, que les femmes restaient minoritaires parmi les bénéficiaires d'emplois temporaires et de projets visant à assurer des moyens de subsistance productifs, que les crises touchaient les femmes de manière disproportionnée, car celles-ci perdaient leur emploi en premier, mangeaient moins et assumaient des responsabilités supplémentaires en matière de soins non rémunérés, et que les normes discriminatoires liées au genre entravaient l'accès des femmes à la terre, à la propriété, à l'héritage, au crédit, à la technologie et aux services bancaires. Dans de nombreux pays touchés par un conflit, cette discrimination est la conséquence directe de décisions politiques. En Afghanistan, la perte économique due à la forte baisse de l'emploi des femmes représente une part importante de la contraction économique d'un pays où le nombre de personnes en situation de pauvreté a explosé, passant de 19 millions en 2020 à 34 millions en 2022.

59. La différence dans le niveau d'autonomie économique des hommes et des femmes est encore plus marquée en temps de crise. Dans le Territoire palestinien occupé, un écart important subsiste entre les genres en ce qui concerne le taux d'activité. En 2022, le ratio emploi-population chez les femmes et les hommes était respectivement de 11 % et 56 %<sup>45</sup>. En Iraq, les ménages dirigés par des femmes dans les camps de personnes déplacées sont trois fois plus susceptibles d'être aux prises avec le chômage que les autres ménages. Au Soudan du Sud, les femmes ont quatre fois moins de chances d'occuper un emploi salarié et une probabilité moindre de 30 % d'accéder au financement. Au Mali, la participation des femmes à l'économie est

<sup>45</sup> Voir ILOSTAT explorer, disponible à l'adresse suivante : [https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer54/?lang=fr&segment=indicator&id=EMP\\_DWAP\\_SEX\\_AGE\\_RT\\_A](https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer54/?lang=fr&segment=indicator&id=EMP_DWAP_SEX_AGE_RT_A).



inférieure de 26 points de pourcentage à celle des hommes, selon les données de la Banque mondiale<sup>46</sup>. En Colombie, où des milliers d'ex-combattants bénéficient de projets productifs qui facilitent leur réintégration, plus d'un tiers des participantes fournissent également des services de soins non rémunérés, contre seulement 2 % des participants. Cette disparité entrave l'accès des femmes aux prestations de réintégration et à la prise de décisions<sup>47</sup>. En ce qui concerne les Ukrainiennes et Ukrainiens réfugiés dans les pays voisins, le taux de sous-emploi des femmes est plus élevé que celui des hommes. Entre 5 % et 35 % d'entre elles considèrent que le manque d'accès à des services de garde d'enfants est un obstacle à la recherche d'un emploi<sup>48</sup>. En République arabe syrienne, une part élevée des revenus générés par les femmes à l'intérieur de leur foyer dans le cadre d'activités économiques informelles ne peut plus être maintenue du fait de la destruction de logements et de bâtiments après le tremblement de terre de février 2023. L'écart entre les genres en matière d'accès aux comptes bancaires est considérable dans plusieurs des pays touchés par un conflit. Par exemple, face à une situation d'urgence inattendue, 28 % des femmes au Niger ont indiqué qu'elles n'arrivaient pas à trouver de fonds dans les 30 jours, contre 17 % des hommes<sup>49</sup>.

60. La participation des femmes à la reprise économique et à la reconstruction est indispensable à la poursuite de la paix. C'est également l'objectif de nombreux programmes des Nations Unies menés dans les pays touchés par un conflit, que ce soit au moyen de transferts en espèces directs, d'une aide à la subsistance et d'emplois temporaires, ou d'initiatives de soutien aux coopératives de femmes et associations d'épargne et de crédit. En Haïti, l'Organisation internationale du Travail s'est assurée qu'autant de femmes que d'hommes bénéficiaient de l'aide qu'elle apportait aux secteurs de la production de cacao et de fruits à pain. En Iraq, près de la moitié des femmes formées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont trouvé un emploi dans les secteurs de la reconstruction et du relèvement dans le cadre du projet de revitalisation des vieilles villes de Mossoul et de Bassora. Au Sahel, dans la région transfrontalière du Liptako-Gourma, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'OIM ont facilité une plus grande participation des femmes aux commissions foncières, de sorte que le rôle qu'elles jouent dans la médiation et la prévention des conflits ainsi que leur présence aux consultations locales sur la transhumance soient mieux acceptés.

61. Toutefois, ces programmes ne font qu'effleurer le problème et sont rarement transposés à plus grande échelle, même lorsqu'ils présentent des avantages évidents. Pour améliorer de manière concrète la sécurité économique des femmes, il est nécessaire de réformer de manière ambitieuse nos systèmes économiques et financiers. S'il importe de mettre en œuvre des initiatives visant à alléger le fardeau de la dette des États touchés par un conflit et d'étendre l'utilisation des droits de tirage spéciaux, il est tout aussi urgent, d'une part, d'investir davantage dans des systèmes de protection sociale qui tiennent compte des questions de genre et protègent les femmes dans les pays sujets à des crises, et ce, en permettant à ces dernières de bénéficier de transferts en espèces directs, qui, selon des études, réduisent considérablement les taux de mortalité chez les femmes dans les pays à faible revenu<sup>50</sup>, ainsi que de congés de maternité et de pensions sociales, et, d'autre part, de

<sup>46</sup> Banque mondiale, Portail sur les données relatives au genre.

<sup>47</sup> Voir S/2023/222.

<sup>48</sup> Voir <https://eca.unwomen.org/sites/default/files/2023-06/Final%20English%20livelihoods%20brief%20%20June.pdf>.

<sup>49</sup> Banque mondiale, base de données sur l'accès aux services financiers, 2021. Disponible à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/en/publication/globalindex/Data](http://www.worldbank.org/en/publication/globalindex/Data).

<sup>50</sup> Aaron Richterman et al., « The effects of cash transfers on adult and child mortality in low- and middle-income countries », *Nature*, vol. 618, 15 juin 2023.

mettre en place de nouvelles mesures économiques qui tiennent compte du temps consacré aux soins non rémunérés et au travail domestique ainsi que des coûts sociaux et économiques de la violence à l'égard des femmes.

## E. État de droit et accès des femmes à la justice

62. Il est essentiel de mettre en place des institutions garantes de l'état de droit qui soient efficaces et inclusives si l'on veut faire progresser l'égalité des genres. Il s'agit de l'un des principes fondamentaux de la Nouvelle vision de l'état de droit proposée par le Secrétaire général dans le cadre de Notre Programme commun<sup>51</sup>. La participation pleine, égale et véritable des femmes aux institutions garantes de l'état de droit, en particulier à des postes de responsabilité, peut favoriser une plus grande réactivité et une meilleure application du principe de responsabilité en ce qui concerne la réalisation de l'égalité des genres et l'abolition des lois, politiques et pratiques discriminatoires. En 2021, 43 % des juges professionnels et magistrats exerçant dans des institutions de justice pénale étaient des femmes, contre 34 % en 2010<sup>52</sup>. S'agissant des processus de justice transitionnelle, au cours de la période considérée, les femmes représentaient 55 % des magistrats de la Juridiction spéciale pour la paix en Colombie, et 20 % et 36 % des membres des commissions de la vérité au Mali et en Colombie, respectivement.

63. Des progrès notables ont été accomplis s'agissant d'amener les auteurs d'actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre à en répondre. En Allemagne, un tribunal a rendu son troisième verdict de génocide à l'encontre d'un membre de Daech qui avait réduit en esclavage et maltraité des femmes yézidiennes en Iraq et en République arabe syrienne. La Cour pénale spéciale de la République centrafricaine a rendu son premier jugement de première instance, dans le cadre duquel elle a notamment déclaré que les violences sexuelles commises étaient constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En Guinée, le procès national des personnes responsables du massacre et des violences sexuelles de masse perpétrés en septembre 2009 s'est ouvert. En Colombie, la Juridiction spéciale pour la paix a inclus pour la première fois la persécution fondée sur le genre dans des actes d'accusation et annoncé qu'elle ouvrirait un dossier sur la violence sexuelle et procréative et les autres crimes commis dans le cadre du conflit armé qui avaient été motivés par des préjugés, par la haine ou par la discrimination à l'égard de certaines personnes du fait de leur genre, de leur sexe, de leur identité et de leur orientation sexuelle. Au niveau international, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a déclaré Dominic Ongwen coupable de 61 crimes contre l'humanité et crimes de guerre, dont des grossesses forcées et d'autres crimes fondés sur le genre. En outre, le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale a adopté sa politique générale relative au crime de persécution liée au genre. Enfin, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables a adopté une stratégie globale sur les questions de genre et un plan de mise en œuvre. Dans un nombre limité mais toujours plus important de contextes, des programmes de réparation ont également été mis en

<sup>51</sup> Nouvelle vision de l'état de droit avancée par le Secrétaire général, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/ruleoflaw/wp-content/uploads/2023/07/New-Vision-of-the-Secretary-General-for-the-Rule-of-Law.pdf>. Voir également A/75/982, par. 23.

<sup>52</sup> Données ventilées par sexe disponibles pour 65 pays, y compris ceux dont les données datent de 2010 ou de l'année la plus proche avant 2015, et ceux dont les données datent de 2021 ou de l'année la plus récente depuis 2017. Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), dataUNODC. Disponible à l'adresse suivante : <https://dataunodc.un.org/dp-cjs-personnel>. Consulté en août 2023.

place pour les victimes et les survivants de violences, y compris de violences sexuelles liées aux conflits. Par exemple, au cours de la période considérée, la République démocratique du Congo et le Mali ont adopté de nouvelles lois et l'Iraq a versé 19 millions de dollars à un fonds de réparation pour les personnes rescapées yézidiennes. Au Kosovo<sup>53</sup>, ONU-Femmes continue d'appuyer quatre organisations de femmes qui aident les survivantes à demander des réparations auprès de la Commission pour la reconnaissance et la vérification des personnes rescapées de violences sexuelles pendant la guerre du Kosovo. Près de 2 000 personnes ont déposé une demande à ce jour.

64. Le système des Nations Unies a continué de venir en aide aux institutions garantes de l'état de droit inclusives et de favoriser l'accès des femmes à la justice, notamment par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, qui a mis sur pied un groupe de travail sur la justice de genre en mars 2023. En 2022, 22 des 52 pays touchés par un conflit (42 %) ont entrepris des réformes visant à mettre en place des systèmes de justice pénale efficaces, accessibles et tenant compte des questions de genre, souvent avec l'appui de l'ONU. Au Mozambique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population ont dispensé une formation à 30 membres des tribunaux communautaires sur les mesures à prendre face à la violence fondée sur le genre. À Abyei, les activités de sensibilisation menées par la FISNUA ont abouti à la nomination de 16 femmes dans les tribunaux traditionnels. Au Soudan du Sud, la MINUSS a apporté son concours au déploiement de tribunaux et d'enquêteurs, ce qui a permis d'obtenir 15 condamnations pour violences sexuelles. La Mission a également appuyé les organisations qui fournissent une assistance aux victimes et aux témoins dans les affaires de violence fondée sur le genre.

65. Dans plusieurs contextes, les femmes continuent de se voir refuser un accès à la justice. En Afghanistan, les femmes ont été écartées de toutes les fonctions du secteur juridique et les femmes juges, avocates, procureures et membres féminins du personnel des tribunaux ont été remplacées par des hommes. Les institutions et infrastructures appuyant les droits légaux des femmes ont été démantelées et remplacées, dans certains cas, par des entités visant à contrôler leur vie. Les femmes et les filles n'ont pas le droit d'accéder aux institutions ou aux services d'un avocat sans le consentement ou sans être accompagnées de leurs parents masculins, ce qui limite considérablement leur accès à la justice. D'autres menaces et problèmes persistent ailleurs. Par exemple, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats a indiqué qu'en El Salvador, au Mexique, au Honduras et au Guatemala, des femmes juges avaient fait état de la violence qu'elles subissaient lorsqu'elles étaient saisies de certaines affaires uniquement car elles étaient des femmes (A/76/142).

## **F. Réforme du secteur de la sécurité et participation des femmes aux institutions nationales du secteur de la sécurité**

66. La promotion de l'égalité des genres et de la participation des femmes dans le secteur de la sécurité est indispensable à la création d'institutions comptables de leur action, qui soient plus inclusives et répondent mieux aux besoins des populations. Dans sa résolution 2553 (2020), le Conseil de sécurité a encouragé les États Membres à élaborer des stratégies et des programmes de réforme du secteur de la sécurité qui éliminent les obstacles juridiques, institutionnels et réglementaires à la participation pleine, égale et effective des femmes au secteur de la sécurité et permettent à celles-ci

<sup>53</sup> Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

d'être mieux représentées à tous les niveaux. Dans son rapport sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité (S/2022/280), le Secrétaire général s'est engagé à renforcer la capacité de l'ONU d'intégrer les questions de genre à l'ensemble des activités que celle-ci exécute à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en publiant le tout premier rapport mondial sur l'égalité des sexes et le statut des femmes dans le secteur de la défense, en concourant à l'évaluation des obstacles qui entravent la participation des femmes dans le secteur de la sécurité, en mettant en place des dispositifs de vérification des antécédents, de contrôle et d'application du principe de responsabilité afin de mettre un terme à l'impunité s'agissant des violences commises contre les femmes au sein et par les institutions chargées de la sécurité, et en faisant en sorte que les femmes soient associées aux négociations relatives aux arrangements de sécurité découlant des accords de paix, aux politiques, aux dépenses et aux lois.

67. Les griefs découlant des violences commises par les forces de sécurité peuvent devenir un facteur de conflit, et le manque de représentation et de diversité dans les institutions du secteur de la sécurité nuit à leur efficacité et érode la confiance des personnes qu'elles servent, ce qui pousse souvent ces dernières à se tourner vers d'autres acteurs pour obtenir protection. Malgré cela, le Conseil de sécurité n'a tenu compte des considérations liées au genre que dans 6 des 11 missions dotées d'un mandat relatif à la réforme du secteur de la sécurité<sup>54</sup>. Seuls 13 % des ministres de la défense dans le monde sont des femmes, et la discrimination et le harcèlement sont encore monnaie courante dans les secteurs de la sécurité de nombre de pays, les femmes étant rarement autorisées à servir dans des unités de combat, soumises à des conditions d'emploi inégales qui entravent leur avancement et leur maintien en poste, et victimes de harcèlement et d'atteintes à caractère sexuel. Dans les pays touchés par un conflit qui sont en phase de transition ou dans lesquels un accord de paix est mis en œuvre, très peu de femmes siègent au sein des comités en charge des questions relatives au secteur de la sécurité. Au Soudan du Sud, malgré le quota de 35 %, le niveau de représentation des femmes dans les trois comités relatifs aux questions de sécurité varie entre 11 % et 17 %. Au Mali, les femmes représentent 0,6 % des membres du Mécanisme opérationnel de coordination, composé d'unités mixtes de l'armée nationale et des mouvements signataires, et près de 9 % des membres du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité. Les femmes sont tout aussi sous-représentées dans les comités équivalents qu'on trouve dans d'autres régions du monde.

68. Les obstacles à la participation des femmes aux institutions du secteur de la sécurité sont la conséquence des croyances patriarcales profondément ancrées qui, au fil du temps, ont façonné la culture institutionnelle et normalisé la discrimination. Pour y remédier, l'ONU appuie les réformes axées sur l'égalité des genres qui sont menées dans le secteur de la sécurité. Au Soudan du Sud, cela a conduit à l'élaboration d'une évaluation nationale du secteur de la sécurité sous l'angle des questions de genre, à la création de réseaux de femmes dans cinq des services de sécurité du pays et à la mise au point de programmes de formation destinés aux autorités nationales sur la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité. En Somalie, 40 % des membres du comité de contrôle civil qui inspecte les lieux de détention sont des femmes. En République centrafricaine, les femmes représentent désormais un quart des policiers et un cinquième des gendarmes déployés dans le

<sup>54</sup> Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

pays. En République démocratique du Congo, la quasi-totalité des femmes qui devaient être recrutées pour atteindre l'objectif de 3 000 nouvelles recrues fixé par le gouvernement ont déjà rejoint les forces armées. Certains pays ont indiqué que les femmes représentaient déjà plus d'un tiers de leur personnel en tenue.

## **G. Prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et lutte contre ces phénomènes**

69. Dix années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité s'est engagé, dans sa résolution 2122 (2013), à mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte du terrorisme. Depuis lors, la visibilité des questions de genre et l'importance qui leur est accordée dans les travaux des organes des Nations Unies chargés de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et le terrorisme se sont nettement accrues, et il est de plus en plus largement admis que la volonté d'assujettir les femmes et de les effacer de la vie publique fait partie de la nature globale du terrorisme et se trouve au cœur des tactiques, discours et idéologies terroristes. Pourtant, les pratiques antiterroristes tenant compte des questions de genre continuent de se heurter à de nombreux obstacles aux niveaux mondial, régional et national<sup>55</sup>. Nombre des initiatives auxquelles les femmes participent n'ont qu'une valeur symbolique ou restent en marge des politiques et des pratiques. Dans le meilleur des cas, les femmes sont consultées, souvent sans compensation financière pour leurs compétences, et largement ignorées. Dans le pire des cas, elles sont instrumentalisées et mises en danger ou deviennent la cible de lois antiterroristes qui sont utilisées à mauvais escient pour entraver le travail des militants de la société civile, ou encore des victimes d'interventions militaires de grande envergure. Par exemple, en mai 2023, l'ONU a conclu dans un rapport d'enquête qu'en mars 2022, au moins 58 femmes et filles avaient été violées ou victimes d'autres formes de violence sexuelle dans le village de Moura, dans la région de Mopti, au centre du Mali, dans le cadre d'une opération militaire menée par les troupes maliennes et le personnel militaire étranger contre un groupe affilié à Al-Qaida connu sous le nom de Front de libération du Macina.

70. Fait encourageant, plus d'une vingtaine de personnes yézidiennes, dont 21 femmes, ont reçu la première de leurs allocations financières mensuelles régulières en mars 2023, en application de la loi sur le soutien aux rescapées yézidiennes, et 490 demandes d'indemnisation ont été approuvées jusqu'à présent. La moitié des personnes yézidiennes enlevées par Daech il y a neuf ans sont toutefois toujours portées disparues, et nombre de celles qui ont été libérées se trouvent dans des camps de personnes déplacées et attendent toujours une aide. Les atrocités commises par Daech sont parmi celles qui font l'objet des enquêtes les plus approfondies, mais la première condamnation d'un membre de Daech pour le génocide commis contre les Yézidis n'a été prononcée qu'en 2021, et le jugement n'a été confirmé qu'en janvier 2023, soit neuf ans après les faits. En Iraq, plusieurs personnes soupçonnées d'être des membres de bas niveau de Daech ont été inculpées en application de la législation antiterroriste, mais aucune affaire ne portait sur des accusations de violences sexuelles (S/2023/413, par. 38).

71. Le financement des efforts de prévention de l'extrémisme violent sous l'angle des questions de genre reste insuffisant, malgré les sommes considérables consacrées

<sup>55</sup> Enquête mondiale sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (S/2021/972, annexe, par. 730). Voir également l'étude globale du Conseil des droits de l'homme sur l'impact des mesures antiterroristes sur la société civile et l'espace civique, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-terrorism/global-study-impact-counter-terrorism-measures-civil-society-and-civic-space>.

aux dépenses militaires et à la lutte contre le terrorisme. En 2015, le Secrétaire général a proposé que l'objectif de financement minimum de 15 % des programmes dont l'égalité des genres est l'objectif principal soit appliqué aux projets de lutte contre l'extrémisme violent. Huit ans plus tard, ce minimum n'a pas été atteint.

## H. Les changements climatiques et leurs incidences sur la paix et la sécurité

72. Les risques liés au climat et leurs effets sur la paix et la sécurité ont des incidences différentes sur les femmes et les hommes<sup>56</sup>. Étape marquante, le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois le lien qui existait entre le climat et la paix et la sécurité dans le cadre du mandat de la MINUSS, à laquelle il a expressément demandé de fournir « des estimations des risques tenant compte des questions de genre concernant les effets néfastes des changements climatiques » [résolution 2625 (2022)]. Il est nécessaire de renforcer les efforts déployés pour que l'ensemble des opérations de paix et des missions politiques spéciales tiennent compte du lien complexe qui existe entre les changements climatiques, les questions de genre et la paix et la sécurité.

73. Dans la *Revue thématique sur la sécurité climatique et la consolidation de la paix*<sup>57</sup>, commandée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, il est souligné qu'il importe de donner la priorité aux approches tenant compte des questions de genre dans les investissements futurs en faveur de la sécurité climatique et de la consolidation de la paix. L'étude montre les avantages en matière de consolidation de la paix que présente la participation véritable des femmes et des filles dans l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la gestion des ressources naturelles, et souligne la nécessité de fournir un appui ciblé aux initiatives et organisations dirigées par des femmes. En 2022, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi 12,8 millions de dollars dans ces domaines. Malgré la vulnérabilité accrue des pays en proie aux changements climatiques et aux conflits, dans lesquels des inégalités persistantes existent entre les hommes et les femmes, notamment en raison des restrictions imposées à ces dernières pour ce qui est de la propriété foncière et de l'accès à l'eau et à d'autres ressources naturelles, ces contextes de crise ne reçoivent qu'une fraction du financement destiné à l'action climatique. Cette disparité est examinée plus en détail dans une récente étude sur le financement de l'action climatique réalisée par ONU-Femmes, qui recommande notamment de suivre une méthode plus précise pour élaborer des indicateurs et des systèmes d'étiquetage relatifs au genre dans le cadre des projets visant à financer les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements<sup>58</sup>.

74. Les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité comportent de plus en plus souvent des références aux changements climatiques. Au moment de l'établissement du présent rapport, 43 des 107 plans d'action nationaux (40 %) et 6 des 13 plans d'action et stratégies régionaux (46 %) comportaient de telles références, ce qui va dans le sens de la résolution 2242 (2015), dans laquelle le Conseil de sécurité s'est dit conscient, il y a près de 10 ans, des effets des changements

<sup>56</sup> Voir, par exemple, Nations Unies, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, note d'information « Weathering two storms: gender and climate in peace and security », novembre 2022.

<sup>57</sup> Université des Nations Unies, Centre de recherche sur les politiques, *Revue thématique sur la sécurité climatique et la consolidation de la paix*, avril 2023.

<sup>58</sup> ONU-Femmes, étude sur la prise en compte des questions de genre dans le financement du climat à l'appui de la pérennisation de la paix (à paraître).



climatiques sur l'évolution de la situation mondiale en matière de paix et de sécurité. Les plans d'action nationaux et les programmes pour les femmes et la paix et la sécurité recèlent encore un potentiel inexploité qui permettrait d'aller au-delà des références purement descriptives et d'établir des mesures et des objectifs précis, notamment en appuyant le rôle que jouent les artisanes de la paix s'agissant de régler les conflits liés au contrôle des ressources naturelles et en garantissant la protection des défenseuses des droits humains œuvrant dans le domaine de l'environnement.

75. Pour faire face aux conséquences dévastatrices de la crise climatique, il faut prendre sans délai des mesures décisives, qui doivent être fondées sur des stratégies inclusives, durables et équitables, en particulier dans les régions qui sont déjà accablées par des crises prolongées et des inégalités profondément ancrées. Il convient de tirer parti des connaissances inestimables des populations locales et des artisanes de la paix et défenseuses des droits humains œuvrant dans le domaine de l'environnement, qui représentent souvent les communautés les plus touchées par les changements climatiques et les catastrophes environnementales, et d'en tenir compte dans les stratégies locales d'adaptation et d'atténuation ainsi que dans l'élaboration des politiques au niveau mondial. Au Yémen, par exemple, les groupes de femmes ont joué un rôle important dans la sensibilisation aux risques environnementaux présentés par le pétrolier FSO *Safer*, contribuant ainsi aux efforts collectifs qui ont été déployés pour que la mer Rouge échappe à une gigantesque marée noire.

#### **IV. Action menée pour concrétiser les engagements en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité**

##### **A. Planifier l'action et assurer le suivi des résultats aux niveaux national et régional**

76. Aux niveaux national et régional, les engagements pris en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont continué de croître, ce qui met en évidence le soutien durable témoigné depuis plus de 20 ans au cadre normatif relatif au programme et aux perspectives offertes par celui-ci en matière de pérennisation de la paix. Néanmoins, les tendances récentes montrent que les responsables des processus décisionnels n'ont toujours pas fait des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, la pierre angulaire des stratégies en faveur de la prévention et du règlement des conflits.

77. En juillet 2023, 107 pays et territoires avaient adopté des plans d'action nationaux. Le Maroc, la Somalie, Sri Lanka, le Tchad et l'Uruguay ont inauguré leurs premiers plans d'action et plusieurs pays ont renouvelé des plans venus à expiration. Face à l'invasion russe, l'Ukraine a révisé et mis à jour son plan d'action national et demandé que ses plans d'action infranationaux soient actualisés en conséquence. Au fil du temps, une place de plus en plus importante a été faite à certains enjeux nouveaux et émergents dans les plans d'action, tels que la prise en compte des formes de discrimination croisée, les changements climatiques et la cybersécurité, et on compte de plus en plus d'exemples d'adaptation des plans d'action nationaux aux différents contextes locaux, en partenariat avec des femmes œuvrant au service de la paix. Au total, 86 % des plans d'action nationaux étaient dotés d'un cadre de suivi et d'indicateurs connexes, mais, au moment de leur lancement, seuls 26 % d'entre eux étaient assortis d'un budget. Dans l'ensemble, les deux problèmes majeurs demeuraient l'absence de mécanismes de suivi et de communication de l'information à l'échelle de l'ensemble des administrations, ainsi que l'insuffisance des financements destinés à permettre la concrétisation des objectifs et des engagements



définis dans les plans d'action nationaux. Dans certains cas, par exemple en Libye, des acteurs politiques ont réussi, par des activités de mobilisation, à empêcher l'adoption d'un plan d'action national. Le nombre de pays ayant mis en place des mesures féministes en matière de politique étrangère ou annoncé leur lancement ultérieur continue d'augmenter. De nouvelles analyses<sup>59</sup> mettent en relief les possibilités offertes par ce type de mesures en matière de transformation systémique. Pourtant, à ce jour, peu de pays ont pleinement intégré les principes et approches féministes dans tous les aspects de leur politique étrangère.

78. Les organisations régionales jouent un rôle important dans les processus de paix et de sécurité et dans la concrétisation des engagements pris à l'échelle mondiale en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au moment de l'établissement du présent rapport, 13 organisations régionales et sous-régionales s'étaient dotées de plans d'action et de stratégies destinés à faire passer à la vitesse supérieure la mise en œuvre des engagements en faveur du programme et le suivi effectué auprès des pays membres. En décembre 2022, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté son premier plan d'action régional, ce qui a encouragé des pays membres de l'ASEAN à élaborer des plans d'action nationaux et à adapter le programme en fonction des situations locales dans la région.

79. En juin 2023, le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité dans les États Membres et les organisations régionales (Women, Peace and Security Focal Points Network<sup>60</sup>), qui compte désormais 100 membres, a tenu à Washington sa cinquième réunion dans une capitale. À l'issue de la réunion, ses membres ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont condamné le recul des droits humains des femmes à travers le monde et mis en lumière le rôle primordial que jouent les responsables parlementaires et législatifs s'agissant de promouvoir les processus de suivi et de communication de l'information au niveau gouvernemental et de faciliter la mise à disposition de financements adéquats en faveur des plans d'action, politiques et projets nationaux.

80. En juillet 2023, 204 signataires avaient adhéré au Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire<sup>61</sup>, qui mobilise de multiples parties prenantes et permet d'assurer le suivi de plus de 1 200 activités axées sur la sensibilisation, le financement, les politiques et les programmes, réparties dans 156 pays et territoires dont 15 sont classés dans la catégorie « extrêmement fragiles » par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En septembre 2023, ONU-Femmes a publié son premier rapport sur l'application effective du Pacte, lequel présente les progrès accomplis par les signataires au regard des engagements pris au niveau mondial dans les domaines du financement, de la participation des femmes aux processus de paix, de la sécurité économique des femmes, de l'inclusion des femmes dans l'exercice des responsabilités, et de la promotion et protection des droits humains des femmes.

81. Les mécanismes internationaux des droits humains et les institutions, processus et organes conventionnels nationaux relatifs aux droits humains jouent également un rôle majeur. Sur les 44 pays touchés par des conflits pour lesquels on dispose de données, 33 sont dotés d'institutions nationales des droits humains qui sont entièrement ou partiellement conformes aux Principes de Paris. En 2022, plusieurs États ont présenté des rapports sur leur mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et reçu des recommandations à cet égard dans le cadre de l'examen périodique universel. En outre, 2023 marque le dixième anniversaire de

<sup>59</sup> Voir <https://www.icrw.org/publications/feminist-foreign-policy-index-a-qualitative-evaluation-of-feminist-commitments/>.

<sup>60</sup> Voir <https://wpsfocalpointnetwork.org/>.

<sup>61</sup> Voir [www.wpshacom pact.org](http://www.wpshacom pact.org).

l'adoption par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de sa recommandation générale n° 30 (2013) sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit. Ces 10 dernières années, le Comité s'est servi de cette recommandation pour informer ses observations finales concernant les États parties soumis à examen. Les enquêtes sur les droits humains prescrites par le Conseil des droits de l'homme continuent d'être déterminantes pour la collecte d'informations sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, et reposent de plus en plus souvent sur une approche intersectionnelle. En 2023, la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël et la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye ont publié des rapports présentant des informations détaillées sur des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre commis contre des personnes au motif de leur supposée orientation sexuelle ou identité de genre.

## **B. Leadership, coordination et application du principe de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies**

82. L'Organisation place la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité parmi ses premières priorités, comme cela a été souligné dans la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix<sup>62</sup>, dont le coup d'envoi a été donné le 20 juillet 2023. Dans ce document, le Secrétaire général brosse un tableau unificateur de l'état de la paix et de la sécurité dans le monde aujourd'hui, présente un vaste ensemble de recommandations sur des sujets allant du désarmement nucléaire aux réformes intergouvernementales en passant par la diplomatie préventive, et propose des idées axées sur la transformation des dynamiques de pouvoir genrées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il affirme que nous devons démanteler le patriarcat et les structures de pouvoir oppressives qui font obstacle aux progrès en matière d'égalité des genres ou à la participation pleine, égale et effective des femmes à la vie politique et publique. Le Nouvel Agenda s'inscrit dans le prolongement d'engagements antérieurs, tels que l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, dans lequel celui-ci avait préconisé de faire la part belle à la participation pleine et entière des femmes à tous les aspects de la prévention et du règlement de conflits, y compris aux processus de paix officiels.

83. L'Organisation progresse dans l'application des directives de 2019 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800). Le Secrétaire général a récemment rappelé à ses équipes de direction, notamment aux chefs de mission et aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, leurs obligations en la matière. Plusieurs entités ont renforcé leurs messages relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, en particulier dans le cadre de leurs bons offices, de leurs activités de mobilisation politique et de leur communication stratégique. Pour faire entendre les voix des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et faire connaître leur travail, toute une gamme de supports créatifs – podcasts, éditoriaux, récits, expositions, publications sur les réseaux sociaux, etc. – a été mobilisée et les hautes et hauts responsables se sont fait les relais de ces contenus. En juin 2023, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a lancé un plan d'action en faveur des femmes dans les communautés, qui vise à permettre de lutter contre les discours de haine et de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire au génocide et à des atrocités criminelles connexes<sup>63</sup>. Au Kosovo, la Représentante

<sup>62</sup> [A/77/CRP.1/Add.8](#).

<sup>63</sup> Organisation des Nations Unies, Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, « A Plan of Action for Women in Communities to Counter Hate Speech and Prevent Incitement to Violence that Could Lead to Genocide and related Atrocity Crimes », 14 juillet

spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a participé à une grande manifestation afin d'appeler l'attention sur une série de féminicides brutaux. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a exhorté l'Assemblée nationale à réformer le droit électoral du pays et à rendre possible une meilleure représentation des femmes dans les élections qui approchaient. Le Coordonnateur des secours d'urgence a donné et continue de donner un degré de priorité élevé à l'égalité des genres, non seulement dans ses déclarations publiques, mais aussi dans le cadre des échanges bilatéraux qu'il mène avec des interlocuteurs clefs, notamment des chefs de gouvernement, des autorités de facto, des groupes armés non étatiques et d'autres responsables de la prise de décision dans les contextes humanitaires, ainsi que dans les déclarations de l'équipe dirigeante du Comité permanent interorganisations.

84. Des efforts ont continué d'être faits en vue de renforcer la qualité et la cohérence de l'analyse politique, de l'analyse des conflits et des évaluations des besoins tenant compte des questions de genre utilisées par l'ONU. Dans sa version révisée, la Politique d'évaluation et de planification intégrées des Nations Unies prescrit désormais que des spécialistes des questions de genre doivent prendre part à tous les mécanismes et à toutes les étapes des évaluations. Dans les aperçus des besoins humanitaires et les plans de réponse humanitaire, les analyses axées sur le genre ont été renforcées et davantage de données ventilées par sexe et par âge ont été incluses, ce qui a permis d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans la programmation de l'action humanitaire. Ainsi, en 2021, 85 % des aperçus des besoins humanitaires comportaient des analyses axées sur le genre, contre 55 % en 2020. Le nouveau cadre de suivi de l'initiative Action pour le maintien de la paix est assorti d'indicateurs qui permettent de savoir si les cadres de planification des missions tiennent compte des analyses des questions de genre et des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité propres au contexte concerné. Il aide également à assurer un suivi de la participation des femmes aux dispositifs d'alerte rapide et aux mécanismes officiels appuyés par les missions. Le PNUD a élaboré un programme d'action en 10 points destiné à faire avancer la cause de l'égalité des genres dans les situations de crise.

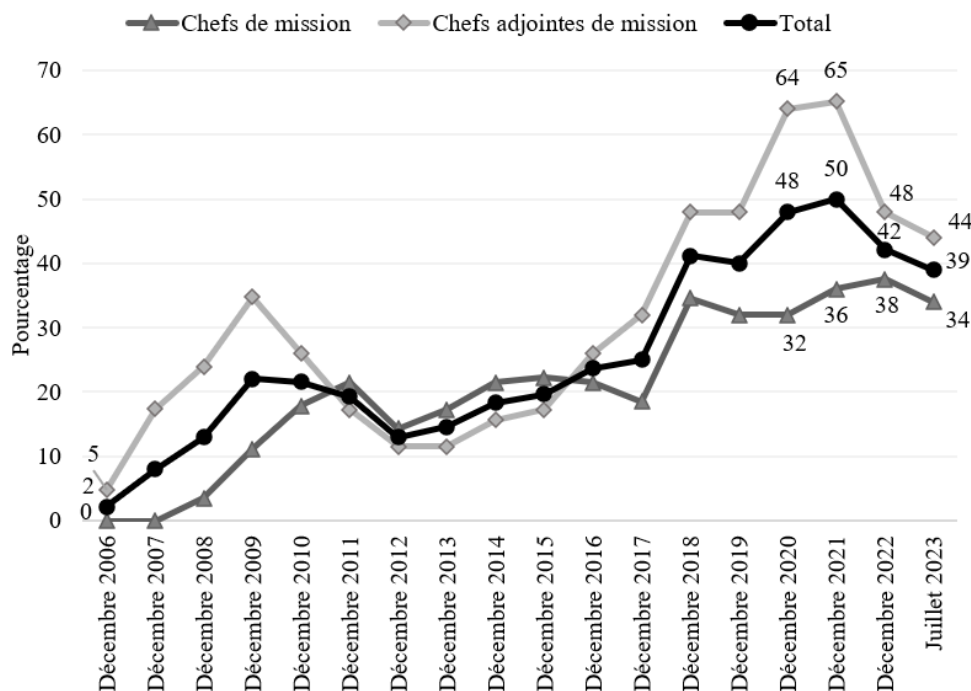
85. L'ONU demeure pleinement résolue à atteindre et à maintenir les objectifs de parité des genres dans l'ensemble du système, afin de montrer l'exemple. Si la parité au niveau des chefs et chefs adjoint(e)s de missions a presque été atteinte en juin 2021, la proportion de femmes ayant alors atteint 48 %, des changements dans les équipes de direction lors des deux années suivantes (jusqu'en juin 2023) se sont traduits par une diminution de la part de femmes occupant ces postes (38 %). En juillet 2023, 39 % des postes concernés étaient occupés par des femmes et les femmes avaient le plus souvent des postes d'adjointe (voir figure VI). En ce qui concerne les chefs de mission, dans les opérations de maintien de la paix (dont quatre sont des missions sous direction militaire, toutes dirigées par des hommes), les femmes étaient moins nombreuses (29 %) que dans les missions politiques spéciales, où 43 % des postes de direction étaient occupés par des femmes. Étant donné que très peu de femmes dans le monde occupent des postes de hautes responsables militaires au niveau requis pour être nommées dans des opérations de maintien de la paix, les progrès en matière de nombre de femmes chefs militaires de mission dépendront de la mesure dans laquelle les États Membres présenteront des candidatures de femmes à ces postes. Sur les 21 examens indépendants demandés par le Conseil de sécurité

---

2022. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Napoli\\_women\\_Communities\\_Plan\\_Action\\_August\\_2023.pdf](https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Napoli_women_Communities_Plan_Action_August_2023.pdf).

depuis 2017 en vue d'évaluer les opérations des Nations Unies sur le terrain, seuls deux ont été conduits par des femmes<sup>64</sup>. Soucieuse de concrétiser l'objectif de parité aux plus hauts niveaux de responsabilité, l'Organisation poursuivra l'action menée pour mettre en œuvre les mesures présentées dans la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Figure VI  
**Représentation des femmes dans les équipes de direction des missions des Nations Unies, en pourcentage du nombre total de postes (2006-juillet 2023)**



Source : Section de l'appui à la haute direction, Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (août 2023).

Note : Les données incluent également d'autres missions politiques spéciales sous conduite du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix qui sont dirigées par des envoyé(e)s ou par des représentant(e)s spéciaux(ales). Depuis septembre 2022, les données sont calculées sur la base des postes pourvus, sans tenir compte des personnes désignées mais non encore titulaires.

86. En 2022, sur les 12 missions de maintien de la paix, 8 étaient dotées de groupes des questions de genre<sup>65</sup>, ce qui représentait un total de 44 conseillères et conseillers pour les questions de genre ou spécialistes des questions de genre, 14 conseillères et conseillers pour les questions de genre membres de la police des Nations Unies, et 33 conseillères et conseillers pour les questions de genre membres du personnel militaire. Quatre missions multidimensionnelles de taille plus importante disposaient de postes de conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre (P-5). Parmi les

<sup>64</sup> Chiffres fondés sur les calculs actualisés de Daniel Forti, *Examens indépendants des opérations de paix de l'ONU : Étude des aspects politiques et de la pratique*, International Peace Institute, octobre 2021.

<sup>65</sup> MINUSS, MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), FISNUA, FINUL et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

chefs des groupes des questions de genre, six<sup>66</sup> continuaient de rendre compte directement au ou à la chef de mission. Le positionnement stratégique des groupes des questions de genre et le rattachement hiérarchique direct aux chefs de mission sont déterminants, car ils permettent de prendre en compte de façon stratégique les questions et priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les processus de planification, les stratégies politiques et les activités de suivi et de remontée de l'information. Il y a en outre 31 conseillères et conseillers à temps plein pour les questions de genre qui sont répartis dans 20 missions politiques spéciales<sup>67</sup>. En 2022, six missions politiques spéciales étaient dotées d'un conseiller principal ou d'une conseillère principale pour les questions de genre (P-5)<sup>68</sup>, soit une mission de moins qu'en 2021. Dans les quatre missions politiques spéciales qui ne disposaient pas de conseillère ou conseiller pour les questions de genre, pour la protection des femmes ou pour les droits humains<sup>69</sup>, c'étaient les coordonnateurs ou coordonnatrices pour les questions de genre qui apportaient un appui. Dans son dernier rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2023/413), le Secrétaire général a mis en relief la nécessité de déployer davantage de conseillères et conseillers pour la protection des femmes, y compris dans les contextes de transition.

87. Dans les situations de conflit et de crise, des compétences spécialisées en matière de questions de genre ont également été mobilisées par l'intermédiaire d'autres entités et mécanismes. Ainsi, grâce à sa présence au niveau régional et national, ONU-Femmes a appuyé le lancement d'initiatives axées sur les femmes et la paix et la sécurité dans quelque 70 pays, et aidé à mener des analyses de conflit tenant compte des questions de genre et des évaluations rapides sur ces questions dans des situations de conflit et des contextes humanitaires. Nouvellement membre du Comité permanent interorganisations, l'Entité chapeaute la mise à jour de la politique de celui-ci en matière de questions de genre. En 2022, elle a apporté un appui à 1 328 organisations pour leur permettre de participer pleinement aux processus de planification de l'action humanitaire, d'obtenir des résultats plus équitables du point de vue du genre et d'améliorer l'accès des femmes et des filles touchées par les crises aux services humanitaires essentiels. En 2022, dans le cadre du Projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres du Comité permanent interorganisations, qui est géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Conseil norvégien pour les réfugiés, 23 conseillères et conseillers principaux pour les questions de genre ont été déployés en vue de renforcer l'égalité des genres dans les interventions humanitaires. Les groupes de travail sur l'égalité des genres et l'action humanitaire ont contribué au travail de 13 équipes de pays pour l'action humanitaire. Si 65 % des équipes de pays pour l'action humanitaire ont déclaré avoir consulté au moins une organisation locale de défense des droits des femmes en 2021, 85 % d'entre elles l'ont fait dans des contextes où des groupes de travail sur l'égalité des genres exerçaient des activités.

<sup>66</sup> MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, MINUK, UNFICYP, FINUL.

<sup>67</sup> À Chypre, la personne qui occupe le poste de conseiller(ère) pour les questions de genre relève de la mission de maintien de la paix, mais donne également des conseils relatifs aux bons offices. La personne qui occupe le poste de conseiller(ère) pour les questions de genre au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine conseille également le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique.

<sup>68</sup> Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH).

<sup>69</sup> Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et MINUAAH.

88. L'ONU a renforcé son dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Celui-ci permettra de suivre non seulement les tendances observées dans les situations de conflit et de crise au regard des indicateurs mondiaux, mais aussi les efforts faits à l'échelle du système pour concrétiser les engagements pris au titre du programme, ainsi que de recenser les résultats y afférents obtenus par les différentes entités. Le Secrétaire général réaffirme qu'il est essentiel de combler les lacunes existantes en matière de données sur le genre et de faire en sorte que les données et les communications ayant trait aux femmes et à la paix et à la sécurité soient plus disponibles, davantage utilisées et mieux visibles.

### **C. Financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité**

89. Les données disponibles continuent de mettre en évidence des insuffisances manifestes en matière d'investissements et de financements, comme le donne par exemple à voir le peu de progrès fait sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Le fait que les besoins humanitaires et les besoins en ressources correspondants soient en spectaculaire et constante augmentation en est un autre exemple. Au début de 2023, on estimait à 51,5 milliards de dollars le montant nécessaire pour faire face aux crises humanitaires dans le monde, soit une augmentation de 25 % par rapport au début de 2022. Les besoins ont encore augmenté depuis. Au cours des deux dernières années, moins de la moitié des fonds demandés dans le cadre d'appels à financement a été versée – et il existe de grandes disparités dans la façon dont l'argent est distribué. Ainsi, les plans de lutte contre la violence fondée sur le genre n'ont été financés qu'à hauteur de 20 % en 2022<sup>70</sup>.

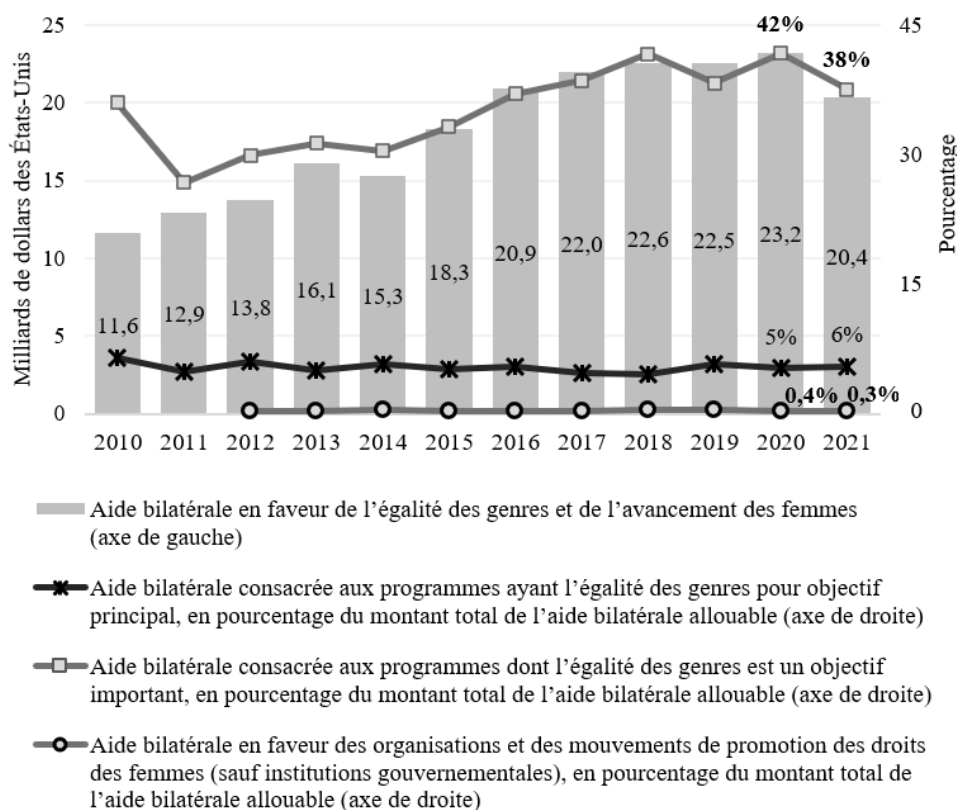
90. En 2021, l'aide bilatérale destinée aux zones touchées par des conflits<sup>71</sup> s'est chiffrée à 48,7 milliards de dollars, dont 20,4 milliards de dollars (43 %) ont servi à financer des mesures d'appui à l'égalité des genres (voir figure VII). La part destinée à promouvoir l'égalité des genres est donc en baisse, alors que la tendance générale était à la hausse au cours des 10 dernières années. Seuls 2,6 milliards de dollars (6 %) ont été affectés au financement de l'égalité des genres lorsque celle-ci était l'objectif principal : cela marque une stagnation, en dépit des appels à atteindre et à dépasser des objectifs tels que la cible minimum de 15 % fixée par l'ONU. De même, le niveau de l'aide bilatérale allouée aux organisations et mouvements féministes, dirigés par des femmes ou défendant les droits des femmes dans les pays touchés par des conflits et les pays classés par l'OCDE dans la catégorie « fragiles » reste bas, les financements s'étant chiffrés à 148 millions de dollars (0,3 % de l'aide bilatérale) en 2021, en baisse par rapport aux 176 millions de dollars de 2020. Davantage doit être fait pour établir de véritables partenariats pour la paix avec les organisations de la société civile et les personnes œuvrant en faveur de la paix au niveau local, qui reposent sur une compréhension profonde des conditions éminemment difficiles dans lesquelles beaucoup travaillent. En parallèle d'efforts visant à augmenter sensiblement l'aide apportée, il pourrait être nécessaire d'examiner et de réviser les critères d'éligibilité et de simplifier les procédures de demande et de communication de l'information.

<sup>70</sup> Voir <https://fts.unocha.org/appeals/overview/2022> (consulté en juillet 2023).

<sup>71</sup> Eu égard aux statistiques présentées dans le paragraphe 90 et la figure VII, on considère les pays classés dans la catégorie « fragiles » par l'OCDE comme inclus dans les « zones touchées par des conflits ».



Figure VII  
**Aide bilatérale destinée à la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans les zones touchées par des conflits (2010-2021)**



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données du Système de notification des pays créanciers (consultée le 6 juin 2023).

91. Conscient de l'importance d'allouer les fonds nécessaires pour financer les efforts en faveur de l'égalité des genres, le Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a adopté en novembre 2022 la norme relative au marqueur pour l'égalité des genres. Celle-ci institue une méthodologie et un format communs permettant de suivre la façon dont les activités du système des Nations Unies contribuent à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes. Les entités bénéficient d'une période de transition de trois ans pour adapter leurs dispositifs. Il est prévu que la norme s'applique aux entités du système des Nations Unies, aux équipes de pays et aux fonds interinstitutions de financement commun.

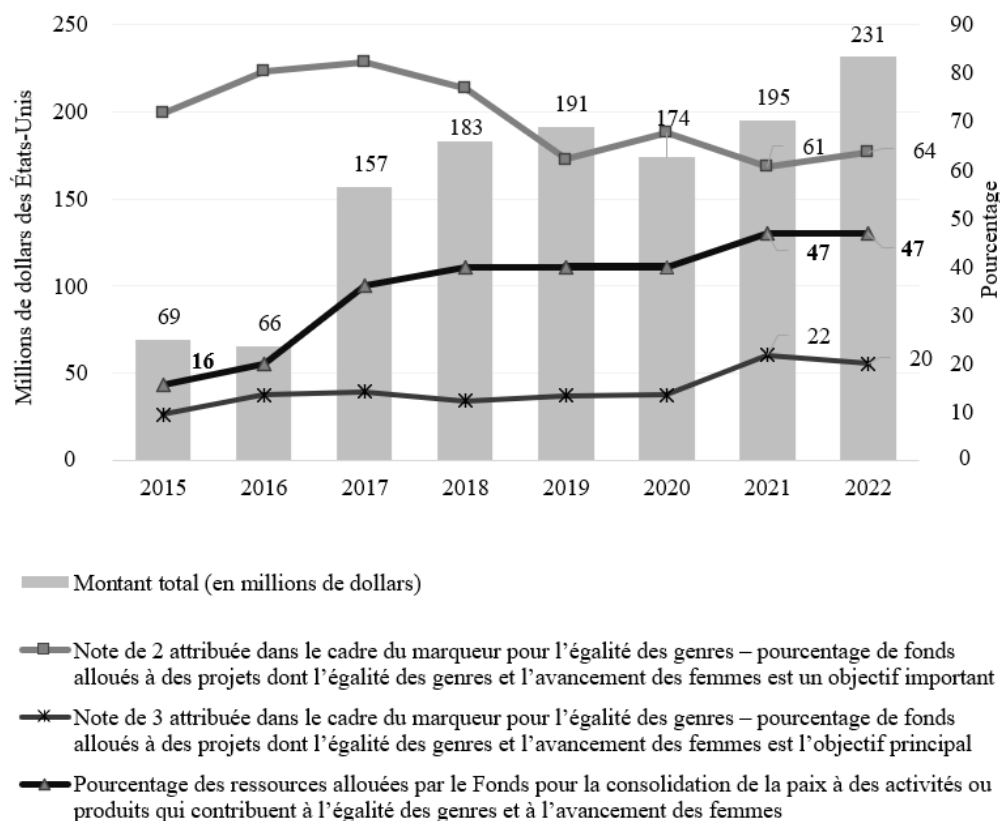
92. Au moment de la rédaction du présent rapport, 23 entités avaient recours sous une forme ou une autre au marqueur pour l'égalité des genres, utilisé concurremment avec des objectifs sur le plan financier pour définir les investissements nécessaires en matière d'égalité des genres. En 2022, quatre entités (la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau de lutte contre le terrorisme) se sont fixé comme objectif un minimum de 15 % de financements consacrés à l'égalité des genres, tandis que d'autres ont gardé leurs propres objectifs. Ainsi, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a continué de dépasser l'objectif minimum de 17 % qu'il applique à ses projets d'appels pluriannuels. Les équipes de pays sont désormais 91 à utiliser le marqueur, contre 79



en 2022. En 2022, 25 équipes de pays disposant d'un plan de travail commun ont alloué 15 % ou plus des ressources dont elles disposaient au titre de leur cadre de financement annuel à des activités dont l'objectif principal était l'égalité des genres. Il importe d'œuvrer sans relâche pour renforcer les capacités du personnel aux sièges et sur le terrain et celles des partenaires en ce qui concerne l'utilisation du marqueur pour l'égalité des genres et le suivi et la communication des données relatives aux fonds alloués et aux dépenses dans l'ensemble des domaines thématiques et des contextes.

93. Les besoins en matière de consolidation de la paix ne cessant d'augmenter, le nombre de demandes de soutien adressées au Fonds pour la consolidation de la paix s'est lui aussi accru. Pourtant, si les contributions n'augmentent pas d'autant, le niveau de financement en faveur de la paix est voué à diminuer. En 2022, le Fonds a approuvé un montant record de 231 millions de dollars à l'appui d'initiatives de consolidation de la paix dans 37 pays, dont 47 % (108,5 millions de dollars) ont servi à faire progresser l'égalité des genres. Bien que la proportion de financements consacrés à l'égalité des genres se stabilise, elle a continué de dépasser les objectifs de 15 % et de 30 % que le Fonds s'était fixé en la matière (voir figure VIII). En 2022, dans le cadre de son Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres, le Fonds a alloué 46,7 millions de dollars à 27 projets répartis dans 21 pays, contre 51,5 millions de dollars en 2021. À la lumière des examens thématiques sur la consolidation de la paix au niveau local et la prise en compte des questions de genre dans la consolidation de la paix, le Fonds a pu lancer un projet pilote visant à décentraliser l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes en Gambie, au Guatemala, en Haïti et au Niger. Il a investi 2,5 millions de dollars dans chaque pays pour encourager ceux-ci à s'approprier le processus de sélection des propositions tout en élargissant l'accès au financement des organisations nationales et locales de la société civile dirigées par des femmes. La façon dont il applique le marqueur pour l'égalité des genres et en assure le suivi est une source d'inspiration pour les autres fonds.

Figure VIII  
**Ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix à des projets promouvant l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2015-2022)**



Source : Données communiquées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (avril 2023).

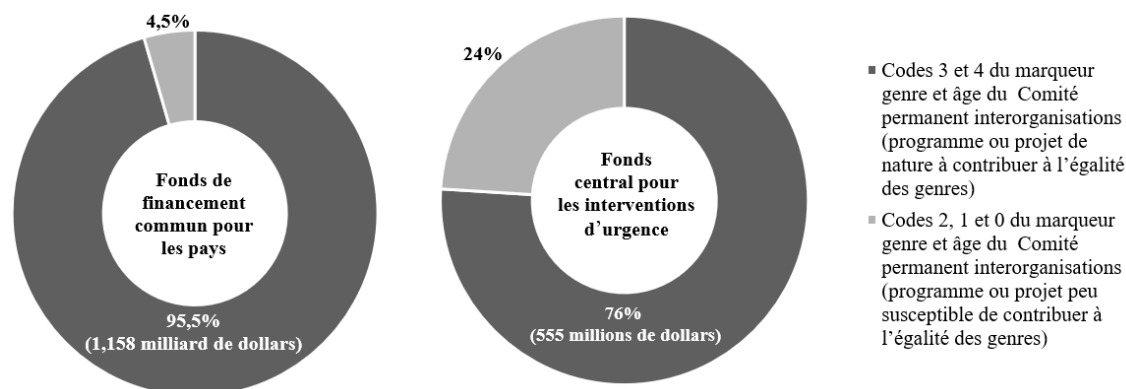
Note : La part de 47 % des ressources allouées en faveur de l'égalité des genres en 2022 (ligne avec triangles) a été mesurée au niveau des produits ou des activités, et non au niveau des projets. Le pourcentage correspond à la somme des ressources allouées aux projets dont l'égalité des genres est l'objectif principal (c'est-à-dire les projets ayant une note de 3 au titre du marqueur pour l'égalité des genres) et des sommes allouées aux projets ayant une note de 2 et 1 qui contribuent à l'égalité des genres.

94. La réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix qui s'est tenue en avril 2022 a constitué une étape essentielle dans l'engagement des États Membres en faveur d'un financement plus conséquent, prévisible et pérenne de la consolidation de la paix. Elle a donné lieu à l'adoption à l'unanimité de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a reconnu que les activités de consolidation de la paix continuaient d'être insuffisamment financées et proposé des mesures à cet égard, notamment en demandant instamment que des efforts soient faits pour financer des initiatives qui intègrent la participation pleine, égale et effective des femmes à la planification et à l'exécution des activités de consolidation de la paix à tous les niveaux. Elle a également encouragé les autres mécanismes de financement à accroître la part des fonds destinés à la consolidation de la paix devant servir à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles.

95. Toutes les propositions de financement présentées dans le cadre du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun pour les pays nécessitent une analyse de genre et des données ventilées par sexe, ainsi que l'utilisation du marqueur genre et âge du Comité permanent interorganisations. En 2022, le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué un montant record de 555 millions de dollars (76 %) à des projets visant à contribuer à l'égalité des genres (voir figure IX). Les fonds de financement communs pour les pays ont alloué 1,158 milliard de dollars (95,5%) à des projets insistant sur la prise en compte des questions de genre, couvrant 20 opérations nationales. Selon des évaluations, près de trois quarts des projets financés par des fonds de financement commun ont démontré avoir pris en compte le genre, l'âge et le handicap dans les interventions proposées et les résultats prévus pour les membres des communautés concernées.

Figure IX

**Répartition des financements provenant des fonds de financement commun pour les pays et du Fonds central pour les interventions d'urgence alloués à des programmes ou projets contribuant à l'égalité des genres, telle que mesurée par le marqueur genre et âge (2022)**



Sources : Les données sur le marqueur genre et âge proviennent de la base de données des fonds de financement commun pour les pays, disponible à l'adresse suivante : [https://cbpf.data.unocha.org/#gam\\_heading](https://cbpf.data.unocha.org/#gam_heading) ; rapport annuel de 2022 sur les résultats du Fonds central pour les interventions d'urgence.

96. Il a mainte fois été préconisé de faire bénéficier les organisations locales de défense des droits des femmes ou dirigées par des femmes de financements souples, à long terme et axés sur leurs activités de base, dans le cadre d'une stratégie visant à consolider la paix, la stabilité et la cohésion sociale. L'abandon des financements par projet et à court terme se heurte toutefois à une certaine inertie. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et nationaux, ONU-Femmes a continué de plaider en faveur de financements qui soient, dans la mesure du possible, flexibles et sans affectation particulière, afin de pouvoir travailler aux côtés des organisations de femmes de la société civile et concevoir avec elles des initiatives agiles et réactives, capables de répondre de façon adaptée aux besoins des femmes dans des situations en constante évolution.

97. Les mécanismes tels que le Women's Peace and Humanitarian Fund mettent en relief les avantages qu'il y a à adopter une approche différente. En 2022 seulement, celui-ci a collecté plus de 43,8 millions de dollars, soit le montant annuel le plus élevé depuis son lancement en 2016. Depuis sa création, le Fonds a soutenu plus de 1 000 organisations locales de femmes de la société civile dans 46 pays en crise ou en conflit, dont 98 organisations auxquelles il a fourni un financement institutionnel essentiel pour leur permettre de continuer d'exister, de renforcer leurs capacités et de

s'adapter à de nouveaux défis. Près de la moitié des partenaires du Fonds ont reçu des fonds par l'intermédiaire de l'ONU pour la première fois. Par exemple, au cours de l'année écoulée, le Fonds a soutenu 43 organisations de la société civile en Ukraine et en République de Moldova, leur allouant un total de 9,7 millions de dollars pour répondre à la crise provoquée par l'invasion de l'Ukraine.

98. Le 8 mars 2023, le Women's Peace and Humanitarian Fund a lancé « Invest-In-Women », une campagne mondiale appelant les gouvernements et d'autres donateurs du monde entier à se mobiliser en faveur du potentiel de transformation porté par les organisations locales de femmes face à des crises de plus en plus complexes. Approuvée par le Secrétaire général, cette campagne a pour ambition de permettre de lever 300 millions de dollars de nouveaux financements d'ici la fin de 2025, qui seront redistribués à 3 500 organisations locales de femmes.

99. En 2024, le rapport du Secrétaire général accordera une attention particulière au financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dans le droit fil des objectifs tournés vers l'avenir que le Secrétaire général a fixé pour la décennie menant à 2030. Ce sera l'occasion de mener une analyse plus approfondie, afin de comprendre et de combler les lacunes existantes en matière de financement, d'accélérer la mise en place d'outils tels que les marqueurs genre et les audits de genre, et d'amplifier considérablement les financements en faveur des bâtisseuses de la paix, des défenseuses des droits humains et des organisations de la société civile qui sont en première ligne des conflits et des crises.

## V. Travaux du Conseil de sécurité

100. En 2022, la majorité des pays assurant la présidence mensuelle tournante du Conseil de sécurité ont signé une déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi entérinée par 16 membres différents du Conseil depuis septembre 2021<sup>72</sup>. Cette initiative a contribué à accroître la visibilité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme en témoignent les cinq débats publics organisés sur ce point de l'ordre du jour en 2022 et le pourcentage élevé de femmes qui ont fait des exposés au Conseil de sécurité – deux nouveaux records. En 2022, 46 % des personnes invitées à s'exprimer devant le Conseil de sécurité en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire étaient des femmes, contre 19 % en moyenne entre 2013 et 2017, et encore moins les années précédentes. Parmi les orateurs et oratrices, on comptait 56 représentantes de la société civile, soit le deuxième nombre le plus élevé jamais atteint, ainsi que beaucoup plus de représentantes d'entités des Nations Unies qu'auparavant. En revanche, la sous-représentation des femmes parmi les organisations régionales invitées à s'exprimer devant le Conseil de sécurité a été plus prononcée qu'en 2021, puisqu'il n'y a eu que 17 % d'intervenantes.

101. Le pourcentage de décisions du Conseil de sécurité faisant référence aux femmes ou à l'égalité des genres est tombé à 62,3 %, soit près de 7 points de moins qu'en 2021. Si la représentation des genres dans les groupes d'experts liés aux régimes de sanctions continue de s'améliorer – les femmes représentant désormais 39,3 % des experts, contre 19 % en 2016<sup>73</sup> – et si les rapports des équipes de surveillance concernées contiennent souvent des informations cruciales sur les atrocités perpétrées contre des femmes et des filles, il n'en demeure pas moins que

<sup>72</sup> Albanie, Brésil, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irlande, Japon, Kenya, Malte, Mexique, Niger, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. On trouvera plus de détails sur les origines de cette initiative dans le document publié sous la cote S/2022/91.

<sup>73</sup> Voir <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/highlights-2022>.

par la suite, très peu de personnes ou d'entités sont sanctionnées, même dans les cas où celles-ci sont régulièrement listées dans l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits. Avec le soutien du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, les comités des sanctions pourraient prendre des mesures pour faire progresser encore davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en réorganisant de façon régulière des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Le Groupe informel d'experts a continué de contribuer à la qualité et à la disponibilité de l'analyse des questions de genre : il a notamment tenu neuf réunions et effectué sa toute première visite sur le terrain, et sa coprésidence a mené des activités de sensibilisation après les réunions, encourageant, par exemple, le Gouvernement colombien à améliorer la représentation des femmes dans ses négociations avec l'Armée de libération nationale.

102. Parmi les mesures prises par le Conseil de sécurité, on peut citer ses condamnations répétées des restrictions imposées par les Taliban en matière de droits des femmes, en particulier l'adoption de la résolution [2681 \(2023\)](#), dont plus de 90 pays se sont portés coauteurs en avril 2023 ; l'adoption de mesures plus virulentes face à l'augmentation du nombre d'actes de violence sexuelle commis par des membres de bandes armées en Haïti, comme le déploiement obligatoire d'une conseillère ou d'un conseiller pour la protection des femmes, et la mise en place d'un régime de sanctions faisant de la violence sexuelle un critère à part entière d'inscription sur la liste (résolutions [2645 \(2022\)](#) et [2653 \(2022\)](#)) ; la toute première mention des femmes dans le mandat du Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité concernant la non-prolifération (résolution [2663 \(2022\)](#)) ; l'utilisation de termes plus forts au regard de la protection des défenseuses des droits humains contre les représailles, et une attention accrue portée par ses membres à la question de la prévention des actes de représailles visant les représentantes de la société civile invitées à prendre la parole devant le Conseil, ainsi qu'à la question de la riposte face à ces représailles lorsqu'elles ont lieu. ONU-Femmes a lancé une enquête en vue de recueillir des informations sur les représailles contre ces oratrices issues de la société civile et ainsi d'améliorer le signalement de ces cas et la consignation des informations y relatives. En 2022, l'enquête a été envoyée à 56 femmes qui avaient fait un exposé au Conseil cette année-là ; 24 d'entre elles ont répondu, dont sept qui ont déclaré avoir été prises pour cibles à l'issue de leur intervention. En tout, trois des cas signalés dans le cadre de l'enquête figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, et deux des femmes concernées ont choisi de témoigner de façon anonyme, de crainte de subir à nouveau des représailles ([A/HRC/54/61](#), par. 13).

## VI. Conclusions et recommandations

103. Le présent rapport s'intéresse en premier lieu aux objectifs de changement radical et d'obtention de résultats concrets en matière de participation effective des femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix. Il montre comment la détérioration des conditions de sécurité au niveau mondial et les tendances délétères qui en découlent font reculer l'égalité des genres et la paix dans le monde, ce qui rend encore plus pressante la nécessité d'investir dans la concrétisation des engagements pris. Il met en évidence le fait qu'aucun progrès de taille n'a été réalisé du point de vue de l'augmentation des financements destinés aux organisations de femmes, ni au regard du pourcentage de femmes prenant part aux négociations de paix, et que si davantage d'attention est accordée à la question des

menaces et des violences subies par les défenseuses des droits humains – sujet qui s’inscrit dans le prolongement du rapport précédent –, ces violences continuent d’être en hausse. C’est pourquoi il est plus crucial que jamais de défendre l’égalité des genres et les droits humains des femmes. Cela fait plus de 20 ans que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été lancé : la participation pleine, égale et entière des femmes à la consolidation et à la pérennisation de la paix devrait être la norme, et non un sujet relégué au second plan et dont on se soucie après coup.

104. J’ai récemment réaffirmé mon ensemble de directives sur les femmes et la paix et la sécurité à l’intention des entités du système des Nations Unies, que j’avais initialement publiées en 2019, et je continuerai de suivre attentivement les progrès accomplis à cet égard. L’ONU est en outre déterminée à promouvoir et à appuyer l’objectif d’une cible minimum initiale voulant qu’au moins un tiers des personnes participant aux processus de médiation et de paix soient des femmes, tout en continuant d’œuvrer en faveur de la parité dans les processus électoraux et politiques, entre autres recommandations.

105. Pour que le potentiel de transformation de ces mesures ne soit pas atténué, il faut que les États Membres et les autres organisations internationales tirent eux aussi profit de leur capital politique et financier et de leur niveau d’influence pour faire progresser le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. Nous savons que l’égalité des genres multiplie et accélère les facteurs porteurs de progrès humain, de croissance économique, de développement durable et de paix. Il est donc extrêmement préoccupant de constater qu’alors que nous sommes à mi-chemin du Programme de développement durable à l’horizon 2030, les données nous montrent que le monde est loin d’être en voie de parvenir à l’égalité des genres<sup>74</sup>. Aucun des pays en conflit n’est en passe de réaliser les objectifs de développement durable liés à la faim, à la santé ou à l’égalité des genres. Pour encourager les États Membres à agir en préparation du vingt-cinquième anniversaire de l’adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, à la lumière des tendances et des évolutions récentes, je formule les recommandations ci-après :

a) Les États Membres qui œuvrent en faveur de la médiation pourraient fixer des cibles ambitieuses et mesurables en ce qui concerne la promotion de la participation directe des femmes aux délégations et aux équipes de négociation, conformément aux règles et normes internationales ; faire candidater et nommer des femmes aux fonctions de médiatrices en chef et d’expertes en médiation et ériger en norme la représentation équilibrée des genres et l’inclusion de compétences spécialisées sur le sujet dans leurs propres équipes de médiation ; consacrer au moins 15 % des fonds alloués pour l’aide à la médiation à la promotion de la participation des femmes ; assurer le suivi du nombre et du pourcentage de femmes participant directement aux processus de paix et en rendre compte publiquement et en temps réel ; veiller à ce que l’égalité des genres et les droits humains des femmes soient au cœur des accords de paix ;

b) Favoriser une programmation innovante qui permette d’investir en faveur de la participation et du leadership des femmes dans le règlement des conflits au niveau local, notamment en ce qui concerne les cessez-le-feu locaux, l’accès humanitaire, les dispositifs d’alerte rapide, les échanges de personnes détenues et la gestion des ressources naturelles dans les zones touchées par les conflits ;

c) Contribuer à l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour obtenir l’équivalent de 300 millions de dollars en nouvelles annonces de contributions au cours des trois prochaines années, ce montant étant destiné à soutenir les

<sup>74</sup> Voir ONU-Femmes, « Progress on the Sustainable Development Goals: the gender snapshot 2023 », p. 12.

organisations de femmes opérant dans les situations de crise, notamment le Women's Peace and Humanitarian Fund ;

d) Veiller à ce que les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité soient budgétisés et envisager de les codifier dans le cadre de la législation nationale, ou bien adopter des lois portant sur des points précis du programme, tels que la mise en place de services multisectoriels pour la prise en charge des violences fondées sur le genre, l'octroi de réparations aux personnes rescapées de la violence sexuelle liée aux conflits, la lutte contre la persécution basée sur le genre, les droits des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, ou l'appui à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes dans les zones touchées par les conflits ;

e) Affecter au moins 15 % de l'aide publique au développement à la question de l'égalité des genres, dont au moins 1 % versé sous forme d'assistance directe aux organisations de femmes, en particulier aux organisations locales qui agissent en faveur de la paix ;

f) Intensifier les efforts menés pour faire entendre la voix de femmes issues de milieux divers, notamment les jeunes femmes, les femmes en situation de handicap, les personnes dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne correspond pas aux normes établies, et les femmes autochtones, entre autres, et prendre les dispositions voulues pour veiller à l'inclusivité des pratiques et des processus dans toutes les activités liées à la paix et à la sécurité ;

g) Défendre l'ensemble des droits humains des femmes et encourager la complémentarité entre participation et droits humains des femmes, deux enjeux qui se renforcent mutuellement ; reconnaître que le fait de ne pas promouvoir et protéger l'intégralité des droits humains des femmes, y compris tous les droits relatifs à la santé sexuelle et procréative, a des conséquences non négligeables sur la capacité des femmes de prendre part à la vie publique ;

h) Prendre des mesures supplémentaires pour permettre aux défenseuses des droits humains d'effectuer leur travail en toute sécurité et de manière durable, faciliter l'évacuation et la réinstallation de celles qui courent un danger immédiat et élaborer des stratégies de soutien à long terme pour aider celles qui sont contraintes à l'exil ;

i) Envisager de recourir davantage aux conditions, aux mesures d'incitation et aux outils visant à établir les responsabilités, notamment les sanctions, les poursuites pénales internationales, les campagnes de dessaisissement ou l'application du principe de compétence universelle, afin de renforcer la protection des femmes dans les pays touchés par des conflits ;

j) Faire la preuve de leur engagement en faveur de l'égalité des genres, des droits des femmes et d'une norme mondiale de parité des genres dans la représentation politique, en ayant plus souvent recours aux mesures temporaires spéciales au bénéfice des femmes vivant dans des zones touchées par des conflits, notamment pour favoriser l'accès équitable aux financements publics destinés aux campagnes et renforcer les mécanismes axés sur la prévention de la violence contre les femmes dans la sphère politique ;

k) Réduire les dépenses militaires et veiller au respect des normes et cadres internationaux tels que le Traité sur le commerce des armes et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ;

l) Consacrer une part fixe du budget de la défense à appuyer la mise en œuvre d'une réforme du secteur de la sécurité qui tienne compte des questions de genre et demander aux institutions nationales de sécurité de communiquer des informations sur le statut et la proportion des femmes qui travaillent en leur sein, afin de faciliter la collecte de données sur le sujet au niveau mondial, de jauger les obstacles qui



entravent la représentation des femmes, et de mettre en place des politiques, stratégies de recrutement, initiatives d'organisation des carrières et mesures temporaires spéciales tenant compte des questions de genre, ainsi que veiller à ce que les discussions menées et les décisions prises au regard de l'utilisation responsable des nouvelles technologies dans le secteur de la sécurité prennent en compte les considérations liées au genre ;

m) Demander que toutes les contributions au service de la reconstruction et du relèvement après un conflit et tous les conseils ayant trait aux politiques macroéconomiques dans les situations d'après conflit tiennent compte de l'égalité des genres et donnent la priorité aux dépenses publiques destinées à permettre aux femmes d'accéder à des services vitaux, et que ces investissements fassent l'objet de comptes rendus clairs et soient présentés à la communauté internationale dans les forums pertinents ;

n) Garantir la disponibilité de ressources prévisibles en faveur de l'égalité des genres et des compétences et programmes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les contextes de retrait progressif et de transition des missions, afin d'éviter que la fermeture de missions ne provoque des crises ou des déficiences et de consolider les acquis ;

o) Prévenir et éliminer toutes les formes de violence, dont la violence fondée sur le genre commise et amplifiée par l'intermédiaire des technologies, et collaborer avec les plateformes de médias sociaux et les entités de surveillance des médias sociaux pour lutter contre la diffusion de discours de haine et de campagnes de désinformation axés sur le genre, en partenariat avec des organisations de femmes et des organisations féministes.

---